

**PARTIE I : APPROCHE CONCEPTUELLE SUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL PUBLICS AU DEVELOPPEMENT ET LA PAUVRETE ET ETAT DE LA SITUATION A MADAGASCAR**

**Chapitre I : LA PAUVRETE**

**I-1/ Généralité :**

La fin de guerre froide, la chute de mur de Berlin, le début du processus de démocratisation en Afrique..., la décennie 1990 apparaît rétrospectivement comme une période porteuse d'images d'espoir certes, mais également d'image noires, de désespoir, de découragement, de déclin, d'individu dont les attentes et les certitudes se sont évanouies. De nouvelles formes de pauvreté humaine ont vu le jour, à la suite des dérèglements économique, des conflits internes ou externes, des catastrophes naturelles...On estime que du fait de la crise Asiatique de 1997-1998, 20 millions d'individus sont retombés dans la pauvreté en 1999 dont 17 millions d'Indonésien. Les hoquets de la transition de l'économie Russe ont poussé 40% de la population en dessous du seuil de pauvreté. Bien plus, 1,3 milliard d'individus ont moins d'un dollar par jour pour vivre, et 3 milliards moins de 2 dollars ; 1,3 milliards de personne ne peuvent se procurer l'eau potable, dans les pays le plus pauvres, un enfants sur cinq de 5ans souffrent de malnutrition ainsi que bien d'autre forme de pauvreté.

La pauvreté absolue persiste dans de nombreux pays en développement particulièrement en Afrique. La récurrence des difficultés économique ont freiné le rythme du progrès et croissance économique et social.

Madagascar, dont la population de 12,4 millions d'habitants augmente de 3% environ par an et dont le revenu par habitant était de 230 dollars en 1994<sup>1</sup>, est l'un des pays les plus pauvres du monde. L'agriculture y joue un rôle prédominant. Environ 79% de la population vit en milieu rural, dans de petit exploitation pratiquant essentiellement une agriculture de substance et seulement 2,7% de la population active occupent un emploi salarié non agricole. Bien que son potentiel de croissance soit considérable, sa main d'œuvre bien formée et ses ressources naturelles abondantes et variées, Madagascar s'enfonce dans la pauvreté à une allure vertigineuse depuis 25ans. Le revenu réel par habitant a chuté quelque année.

---

<sup>1</sup> Rapport annuel Banque centrale à Madagascar : 2003

## **I -2 / Approche par les ressources**

La pauvreté peut être mesurée par les ressources :

- Ressources économiques:

Indicateurs : revenus ou consommation

La répartition géographique de la pauvreté selon le revenu (cas de Madagascar)

La pauvreté est plus massive dans le milieu rural à Madagascar et dans des petits centres urbains (districts). Selon les 1ers résultats d'enquêtes menées par les projets MADIO, la pauvreté touche 80% de la population rurale à Madagascar et frappe également un nombre important de vivant dans les petits et grands centres urbains.

L'étendue de la pauvreté varie aussi d'une région à une autre. Selon la mesure de la pauvreté par l'indicateur de revenu, la pauvreté se concentre dans les provinces de Fianarantsoa et Toamasina avec des taux de pauvreté respectifs de 83,2% et 82,3%. Pour le cas de la province de Diego dont la population représente 8% de la population malgache, les pauvres habitant dans cette province ne représente que 7,5% de la population malgache. Par contre, en ce qui concerne Tanà, la population représente 29% de la population totale alors que son taux de pauvreté est de 69,2%.

Par rapport à la pauvreté totale, 25,6% des pauvres vivent dans les provinces de Fianarantsoa 20,2% dans le province de Tanà, 14,7% à Toamasina , 15,7% à Tuléar et 11,5% à Majunga<sup>2</sup>.

Cependant, pour les raisons liées à la répartition inégale de la population selon les provinces, la proportion des pauvres vivant dans leur province ne reflète pas leur proportion par rapport à l'ensemble de la population malgache (taux de pauvreté nationale).

- Ressource culturelle : par le niveau de formation

A Madagascar, la plupart des pauvres ruraux n'ont pas accès à l'éducation primaire. Ceci est expliqué par l'insuffisance des infrastructures éducatives (école professeur...), par l'éloignement des écoles par rapport au village, par le manque de motivation des parents vis à vis de l'école. En effet les enfants sont obligés de rester à la campagne et continuer à travailler dans l'agriculture. Certain sont installés dans les villes pour fuir la pauvreté

---

<sup>2</sup> Source INSTAT Rapport de la banque centrale 2005

rurale. Le niveau de formation des chefs de ménage urbain issus de la population à faible revenu est très bas.

Ex : (cas de Madagascar) entre 1998-1999 : 6,3% des enfants scolarisés ont pu suivre les cycles secondaires avec une classe d'âge de [16-20] ans. C'est pour cette raison que le niveau de formation est très bas ce qui leur oblige d'avoir des statuts socioprofessionnels de manœuvre, d'ouvrier, de chômeur<sup>3</sup>.

➤ Ressource relationnelle : (réseau de solidarité sociale)

Le système d'entraide sociale, les échanges de solidarité communautaire sont beaucoup plus dense dans le milieu rural. La difficulté de mobiliser des capitaux et l'absence des réserves (en nature ou épargnes), ou l'absence de protection sociale ont obligé les pauvres d'utiliser le système de solidarité sociale basé sur la cohabitation sociale et de la proximité géographique.

En cas de difficulté économique ou financière et sociale (problème de santé, décès période de soudure), les pauvres ruraux ont la possibilité de s'adresser à une personne de confiance ou à un membre de la famille ou à un voisin. Le système d'entraide sociale permet d'atténuer ponctuellement les effets de la pauvreté. Par contre dans les milieux urbains, la possibilité de faire appel aux voisins en cas de difficulté est très difficile voir impossible parce que le système d'entraide sociale se désintègre dans ce milieu.

### **I-3 / Approche par condition d'existence**

La pauvreté peut être mesurée par les conditions d'existence. On peut percevoir la pauvreté par l'état du logement de la population son alimentation leur emploi ou leur manière de se soigner. En effet pour éviter d'aller chez le médecin faute de moyen ou pour éviter de payer une consultation, les pauvres font recours à l'auto médication.

### **I -4 / Etat de la pauvreté à Madagascar**

#### **I.4.1 Description de la pauvreté**

Le seuil de pauvreté monétaire à Madagascar est évalué à 988600Fmg/an par individu en 2001, ce qui donne une proportion de 69,6% de malgache pauvre.

La situation de Madagascar sur la pauvreté s'est quelque peu améliorée entre 1993 à 2001. L'amélioration est perceptible surtout en milieu urbain. Elle est cependant univoque pour

---

<sup>3</sup> Source DSRP2000

chaque Faritany car si certains voient leur situation s'améliorer, pour d'autre, elle s'est dégradée. Par ailleurs, le milieu rural n'a cessé de s'appauvrir. Aussi, l'ont peut affirmer que la croissance économique enregistré, donc la politique économique sous-jacente au cours de période, a peu profité aux pauvres du milieu rural.

#### I.4.2. Caractéristiques de la pauvreté

##### 1- Le niveau de pauvreté

Les normes internationales définissent les pauvres, comme les individus dont les ressources sont suffisantes pour consommer, en plus des éléments non alimentaire indispensable, une ration alimentaire de 2133 calories par jour<sup>4</sup>, le minimum censé être nécessaire pour entretenir une vie normale et active.

L'évaluation du seuil de pauvreté (ou incidence de la pauvreté). Ce taux détermine la proportion de gens qui vivent en dessous de seuil de pauvreté est estimé à 69,6% (en 2001) pour Madagascar. Pour connaître le sort des pauvres, le taux de pauvreté est complété par l'intensité de pauvreté. Elle mesure la gravité de la situation des pauvres et détermine l'écart en pourcentage du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté qui est évalué à 34,9% en 2001.

La baisse de la croissance économique entre 1991 et 1996 a eu des répercussions négatives sur la situation de la pauvreté qui s'est détériorée en 1997 par rapport à 1993 (73,3% contre 70,0%) et est devenu intense (34,6% contre 31,3%). Mais le redressement économique observé depuis 1997 se traduit par une amélioration progressive de la situation, le taux de pauvreté en l'an 2000 étant estimé à 70,2%, niveau comparable à celui de 1993. Cette amélioration s'est poursuivie jusqu'en 2001 pour atteindre une baisse de l'incidence de pauvreté de 69,6% mais l'intensité révèle un état presque stationnaire de la pauvreté.

Cependant, Madagascar est encore classé parmi les pays les plus pauvre du monde. Plus de deux personnes sur trois sont pauvres. C'est l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) qui permet ainsi de situer le progrès de développement de Madagascar par rapport aux autre pays. L'indicateur se concentre sur 3 aspects essentiels sous l'angle des manques de la vie humaine : la longévité, l'instruction et des condition de vie décente.

En 1999, l'IPH est de 0,467 ce qui classe Madagascar parmi les pays dont la pauvreté humaine est élevé<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Source DSRP2000

<sup>5</sup> Source DSRP2000

## 2- Profil de la pauvreté à Madagascar

« La pauvreté est un phénomène complexe. Elle peut se traduire comme une insuffisance de ressources et une privation des possibilités de choix et d'opportunités qui offriraient aux individus des conditions de vie décente »<sup>6</sup>. Elle se manifeste par l'inaccessibilité aux services sociaux et aux biens de première nécessité (éducation, santé, eau potable, électricité, etc....). L'intensification de la pauvreté à Madagascar au cours de 20 dernières années est due à plusieurs facteurs parmi lesquels les facteurs naturels comme le phénomène de désertification progressive de la région du Sud de Madagascar, la détérioration des termes de l'échange, la faillite de certaine Entreprise (l'avènement du PAS, l'ajustement interne et externe). La conjonction de tous ces facteurs a été l'origine de l'explosion de la pauvreté qui débutait dans les zones rurales et s'est amplifiée pour s'étendre dans des villes. Le profil de pauvreté établi pour présente évaluation s'appui sur plusieurs sources d'information. Les résultats de l'Enquête nationale récemment menée auprès des ménages (IPN) servent à tracer un profil quantitatif de la pauvreté :

➤ La pauvreté touche 85% de la population rurale :

Plus ¾ (85%) des pauvres habitent en milieu rural. Les ménages urbains semblent avoir une vie beaucoup plus décente par rapport aux ménages ruraux.

On aperçoit surtout cette différence dans les données sur la consommation par tête car en milieu rural, elles sont inférieures au seuil de pauvreté et représentent 32,5% en moins par personne par rapport à celles de la capitale.

L'amélioration de la situation en 2001 par rapport à celle de 1999 concerne surtout le milieu urbain où le taux d'incidence a diminué de 2,1% contre légère diminution de 1,8% en milieu rural. Quant à l'intensité de la pauvreté, elle est plus prononcée (39,8% contre 18,3%) en 2001<sup>7</sup>. On peut dire alors que la situation des pauvres en milieu rural durant la période 1997-2001 s'est dégradée.

➤ La répartition spatiale de la pauvreté est inégale :

Comme il a été précédemment, La situation de pauvreté varie d'une région à une autre. Ces variations sont mises en évidence dans le tableau suivant. En terme de revenu, la pauvreté est localisée à Fianarantsoa et à Toamasina, avec un taux de pauvreté environ 806 en 2001. Elle est moins forte dans la province d'Antananarivo par rapport aux autres régions.

<sup>6</sup> PNUD, 1998, P : 3

<sup>7</sup> Source DSRP2000

Il est 10% plus probable qu'une personne soit pauvre, si elle vit à Fianarantsoa par rapport à Antananarivo. À Toamasina, ce taux est de 13%.

**Tableau 1 : Madagascar : Profil de la pauvreté par province**

	INCIDENCE							
	1993		1997		1999		2001	
Province	Taux	Rang	Taux	Rang	Taux	Rang	Taux	Rang
Antananarivo	63,4	5	61,8	6	57,1	6	48,3	6
Fianarantsoa	76,7	3	77,6	3	83,6	1	83,2	1
Toamasina	81	2	82,9	2	74 ,4	4	82,3	2
Mahajanga	47,9	6	68,5	5	70,7	5	72,4	4
Toliary	86,6	1	87,5	1	77,1	3	76,1	3
Antsiranana	69	4	71,1	4	81,4	2	69,2	5

Source : INSTAT / DSM

D'après ce tableau, l'incidence de la pauvreté n'a pas évolué de la même manière dans les six provinces. La province d'Antananarivo a vu sa pauvreté diminuer progressivement en 1993 63,4% en 2001 48,2%.<sup>8</sup>

La province de Toliara a suivi la tendance nationale avec une détérioration en 1997, un redressement en 1999 et une amélioration en 2001. Dans les 3 autres provinces (Fianarantsoa, Antsiranana, Majunga), la pauvreté persistante dans le milieu rural a entraîné une dégradation de la situation globale jusqu'en 1999. Cette aggravation de la situation globale s'est poursuivie jusqu'en 2001 à Mahajanga, tandis qu'il s'est arrêtée à Fianarantsoa. Antsiranana a connu une amélioration notable entre 1999 et 2001.

#### ➤ La pauvreté dans l'exploitation agricole

85% de la population rurale sont touchés par la pauvreté. Parmi eux, on a pu constaté que les pauvres sont essentiellement les exploitants agricoles. En général, la catégorie socio-économique du chef de Ménage détermine le niveau de dépense du ménage, donc sa situation vis à vis de la pauvreté monétaire. Le tableau ci-dessus confirme que les ménages dont le chef exerce comme principale activité l'agriculture et l'élevage, sont dans la majorité des cas

<sup>8</sup> Source DSRP2000

les plus pauvres du pays, en particulier les petits exploitants agricoles. Dans le secteur agricole, les exploitants agricoles sont les plus vulnérables.

L'intensité de la pauvreté la plus élevée se trouve dans cette catégorie.

**Tableau 2 : Madagascar : Répartition des dépenses par tête par an selon le groupe socio économique du chef de ménage en 1999**

Groupe socio économique	Incidence de la pauvreté (en %)	Consommation par tête (en millier de franc)
Grand exploitant agricole	90,8	628
Moyen exploitant agricole	86,6	691
Petit exploitant agricole	85,9	598
Eleveur pêcheur	79,5	805
Entrepreneur agricole	47,4	1239
Commerçant entrepreneur de service	32,6	1851
Cadre salarié	16,7	2687
Employés et ouvriers	40,2	1497
Main d'œuvre sans qualification	64,1	915
Autre	48,0	1572
Total	69,6	981

Source : INSTAT / EPM 2001

- Incidence du genre : Les femmes chefs de ménage arrivent à faire face à la situation autant que les hommes

Près de 19% des ménages sont dirigés par les femmes. Si en 1993, les ménages dirigés par celle ci étaient plus pauvres que ceux dirigés par des hommes, en 1999, la situation est devenue quasiment égale dans les deux cas<sup>9</sup>.

Les ménages dirigés par les femmes divorcées ou veuves sont plus pauvres que ceux dirigés par les femmes mariées ou célibataires. Mais les célibataires s'en sortent moins bien que les femmes mariées chefs de ménage :

---

<sup>9</sup> Source : DSRP2000

**Tableau 3 : Madagascar situation de la pauvreté selon le genre et la situation matrimoniale du chef de famille**

Genre du chef de ménage	Incidence de la pauvreté				Intensité			
	1993	1997	1999	2001	1993	1997	1999	2001
Masculin	69,7	73,4	71,6	69,7	31,9	35,3	34,7	34,7
Féminin	73,9	74,6	71,5	69,2	34,0	37,5	35,5	35,5
Situation matrimoniale du chef de ménage								
Mariée	64,0	76,5	58,1		38,7	39,6	27,4	
Divorcée	74,5	74,3	72,6		32,8	36,7	34,8	
Célibataire	54,2	67,7	62,6		22,4	32,7	34,8	

Source : INSTAT/EPM (93, 97, 99, 01)

➤ Disparité de développement au détriment de la femme :

L'indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH) figurant dans le tableau 5 montre qu'il y a une disparité de développement au détriment de la femme. L'écart entre L'IDH et L'ISDH mesure l'importance de la disparité entre homme et femme

**Tableau 4 : Madagascar : Indicateurs de développement humain en 1999**

Indicateurs	National	Antananarivo	Fianarantsoa	Toamasina	Mahajanga	Toliary	Antsiranana
IDH	0,481	0,525	0,356	0,427	0,383	0,382	0,444
ISDH	0,460	0,493	0,333	0,405	0,362	0,365	0,474
Ecart %	-4,6	-4,3	-6,5	-5,4	-5,5	-5,3	-4,5

Source : RNDH 2000

En milieu rural, cette disparité est très marquée avec un bas niveau de ISDH de 0,354 par rapport au milieu urbain où il est de 0,596. Au niveau régional la disparité sociologique entre homme et femme vis-à-vis du développement humain se retrouve dans toutes les provinces

autonomes, avec un accent plus parqué pour les provinces de Fianarantsoa (ISDH de 0,333 Toliary de 0,360 Mahajanga 0,362)<sup>10</sup>.

Au niveau de l'éducation, on constate que l'analphabétisme concerne plus les femmes 50,6% le taux net de scolarisation du sexe féminin est de 70,2% contre 73,8% pour le sexe masculin le taux de transition des filles (du primaire au secondaire) est souvent inférieur à celui des enfants.

Au niveau de l'accès sur crédits et aux services financiers, les femmes sont plus de difficulté du fait de l'inexistence ou l'insuffisance de garantie liée à la faiblesse de la base financière de leur niveau d'instruction.

Au niveau de l'emploi, les inégalités existent, il y a une forte proportion de femmes dans ce secteur informel et dans les catégories socioprofessionnelles subalternes ainsi que dans les emplois peu qualifiés.

#### I.4.3. Facteur déterminants de la Pauvreté :

La pauvreté se caractérise par une privation (psychologique, sociale, physique...) inadmissible du bien être social.

Elle peut être définie comme une non appropriation ou un non maîtrise des moyens d'existence (manque d'actifs) et aussi une non jouissance des fruits de la croissance pour satisfaire les biens essentiels de base.

##### □ Les principaux actifs :

L'actif dont dispose les ménages est supposé influencer leur bien être. Ainsi, il sert d'assurance pour garantir sa survie.

L'étude sur les facteurs déterminants de la pauvreté a montré que la terre contribue le plus directement à la satisfaction des besoins des ménages surtout en zone rurale.

1- La terre joue un rôle primordial pour les activités agricoles car 73,2% des ménages malgaches sont agricoles alors que à Madagascar, la répartition de la terre en milieu rural est inégale. En milieu rural, les ménages les plus riches disposent de parcelles trois fois plus grandes (0,57 ha) que les ménages les plus pauvres (0,19 ha).

---

<sup>10</sup> Source : DSRP2003

On constate également que l'accès à la terre est difficile à Madagascar. De 1993 à 1999, la superficie moyenne par tête a légèrement diminué au niveau national et surtout en milieu rural agricole. Cette tendance à la baisse est constatée quelque soit la catégorie des ménages.

Les obstacles trouvent leur origine dans l'impression du droit foncier, la structure de l'administration foncière (sur le plan social, plan administratif, plan culturel).

Moins les ménages disposent de terre, plus accentuée la pauvreté.

2- L'emploi et la pauvreté sont étroitement liés car c'est le travail que l'homme assure son existence et celle des siens. Il reçoit donc l'essentiel de ses ressources du travail.

3- Le taux d'activité est relativement élevé, en effet, le taux d'activité est de 66,5% à Madagascar dont 55% en milieu urbain et 70% en milieu rural. D'après l'Enquête permanente auprès des Ménages 2001, le chômage est assez faible et ne touche que 3,6% de la population active.

Mais on assiste plutôt à un manque de qualification et à un sous emploi qui est lié à une faible durée du temps de travail qui se situe à 22%.

4- On constate une forte élévation du taux d'activité des enfants issus des ménages pauvre car plus de 11% des actifs ont moins 15 ans et cette proportion diminue au fur et à mesure que le niveau de vie de ménages augmente.

5- Le niveau des revenus des malgaches est relativement faible en effet, un salarié gagne en moyenne 294.000 Franc. Ce montant est encore moins élevé en milieu rural. Ce revenu couvre à peine leurs dépenses essentielles. On constate que la main d'œuvre à Madagascar est à bon marché.

6- Le revenu est aussi inégalement distribué. Cette inégalité donne une idée sur la répartition des revenus et sert d'information de base pour expliquer le phénomène de pauvreté.

□ Les facteurs entravant l'augmentation de la productivité :

Ce sont les facteurs qui empêchent la croissance de la productivité des actifs tels que la terre et la main-d'œuvre.

a. Le faible dynamisme de l'agriculture lié à la politique et aux contraintes institutionnelles.

En effet, une grande partie du potentiel agricole reste jusqu'à présent non exploité.

Ceci est dû au politique agricole, le non accès des pauvres aux actifs c'est-à-dire la terre et le crédit, l'enclavement de certaine région qui est très productive, l'insécurité dans les zones rurales.

b. La santé :

L'état de santé est un élément essentiel du bien être de la population et un facteur servant à augmenter la productivité des travailleurs à court terme. Si les services médicaux sont bien orientés vers les femmes et les enfants, les soins auront des impacts à long terme sur leur espérance de vie et le développement physique et mental des enfants.

- Les indicateurs de santé sont des éléments qui permettent d'apprécier le niveau de développement et social d'un pays.  
En effet, le niveau de mortalité infantile, par exemple, reflète le revenu des parents, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable.

D'après les enquêtes nationales<sup>11</sup> (EDS, EPM, MICS) on peut constater que beaucoup reste à faire pour améliorer l'état de santé de la population et en particulier les femmes et les enfants.

- La persistance des maladies infectieuse (maladie respiratoire, le paludisme, la diarrhée) qui affecte les enfants malgache et la population en âge de travailler (25 à 29 ans) constitue un énorme entrave à la production et aggrave la situation de pauvreté compte tenu de l'insuffisance des moyens de lutte.

Il y a également, les maladies transmissible comme le peste, la bilharziose, la cysticercose, la lèpre, la paludisme ainsi que le VIH et le Sida qui représentent des véritables fléaux et un danger mortel pour la population.

- On constate que le niveau de revenu constitue un facteur influant sur l'utilisation des services de santé. En effet un très faible niveau de revenu

---

<sup>11</sup> Enquêtes nationales : EDS, EPM, MICS

des populations constitue un des causes majeures de leur faible recours aux services de santé. Contraints par leur dépense alimentaire (70,2% des dépenses totales), les ménages ne consacrent que 2,4% de leurs dépenses à la santé. De plus, du fait de la cherté relative des coûts de consultation, moins de la moitié (45,9%) des malades sont allés en consultation. À ceci s'ajoute l'éloignement voire l'inexistence de centre de santé et de l'insuffisance du personnel médical dans certaines localités et la non disponibilité des médicaments. De plus, les dépenses publiques de santé allouées aux Sciences de santé de base sont très faibles.

Les dépenses de santé alloué aux services de santé de base fréquentes par les pauvres, représentent seulement 4% des dépenses équivalent à un montant annuel par tête de 10.010 Fmg en 2000.<sup>12</sup>

c. Education :

L'éducation représente un investissement à long terme dans la productivité des industries. Ainsi l'accomplissement du niveau primaire réduit la probation d'être pauvre de 5 %, celui du niveau lycéen et universitaire de 17%.<sup>13</sup>

Malheureusement, il y a des anomalies dans le système éducatif malgache.

Effectivement, au niveau de l'enseignement supérieur, les cadres de formations est fragmentée, les coûts unitaires sont prohibitifs, les filières professionnalisation ouvertes sont coûteuse et la proportion des enseignants de sang magistral sont faible. Les universités ne disposent pas d'instruments leur permettant d'identifier avec précision les besoins du marché du travail.

On constate également, que le niveau d'instruction diffère selon la zone et le sexe. Dans l'ensemble du pays, seuls 11,6% de la population ont un niveau secondaire ou supérieur. La situation est encore plus préoccupante en milieu rural où la proportion de ceux qui n'ont aucun niveau d'instructions s'élève à 53,4% ailleurs, parler de bonne gouvernance n'a aucun sens si l'Etat a en face de lui des ignorants sans connaissances ni instructions des ailleurs, parler de bonne gouvernance n'a aucun sens si l'Etat a en face de lui des ignorants incapable de comprendre la situation de leur pays.

---

<sup>12</sup> Donnée de l'INSTAT

<sup>13</sup> Donnée DSRP 2000

**Tableau 5 : Madagascar : Répartition de la population selon le niveau d'instruction, par lieu de résidence (%)**

Niveau d'instruction	Milieu		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Non instruit	30,2	53,4	46,2	49,7	48
Primaire	47,4	40,3	42,4	41,5	41,9
Secondaire	17,3	5,5	9,2	7,4	8,3
Universitaire	5,2	0,8	2,2	1,4	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSTAT/EPM 2001

Ce tableau montre la disparité au niveau de l'instruction entre zone urbaine et zone rurale. Si en milieu urbain par exemple, la proportion de la population ayant le niveau supérieur s'élève à 5,2%, il n'y a que 0,8 % des ruraux qui possèdent ce niveau.

- Le problème aussi se pose sur le fait que la population ne peut pas faire face aux coûts de la scolarisation (fourniture scolaire, frais d'assurance, cotisation divers, écolage,...)
- La formation technique et professionnelle est insuffisante. Le recours à la formation professionnelle reste relativement bas ce qui entraîne le faible niveau de qualification de la main d'œuvre.
- 

- d. L'accès à l'eau potable et assainissement est aussi des éléments qui reflètent la pauvreté :

Pour l'année 2000, 25% des ménages ou 23,8% de la population (dont 59% en milieu urbain et 9,85% en milieu rural) ont accès à l'eau potable.

- e. L'environnement :

Les populations pauvres souffrent de manière plus marquée lorsque les conditions environnementales se dégradent. Le dénuement matériel et la nécessité de subvenir aux besoins vitaux (alimentation, énergie,...) engendrent des comportements nuisibles de la population à la gestion durable des ressources naturelles. La dégradation continue de ce

capital naturel hypothèse en retour l'opportunité économique sociale de la préservation de l'environnement et aggrave la situation de la pauvreté. D'où le cercle vicieux : environnement dégradé – population plus pauvre – dégradation plus rapide de l'environnement.

gens incapables de comprendre ce qu'on veut leur faire assimiler, même ceux-ci écoutent toujours par politesse son discours. La confiance que l'on cherche à construire entre le gouvernant et le gouverné ne s'installera qu'avec une rééducation des citoyens. Ensuite avec une bonne communication, comme il sera expliqué dans le dossier Education, le DSRP préconise la réhabilitation d'urgence d'établissements scolaires primaires et recrutement des enseignants. Mais sans verser dans un pessimiste, ce sera un défi ardu, très complexe, compliqué par toute une accumulation de frustrations, de déceptions, d'illusion de quarante années de déclin, mais aussi par toutes les nouvelles donnes sur la mondialisation et l'immigration récente qu'à subi le pays avant la crise. Jusqu'à peu, l'Etat n'a montré le moindre souci à préparer ses citoyens à ce nouveau contexte.

Autant est-il relativement facile et rapide de créer une industrie en milieu urbain ou périurbain, autant en milieu rural mettra-t-il beaucoup plus de temps à vaincre, d'abord le rejet dû aux tromperies cumulées, à construire une confiance avec ce que cela implique de résultat rapidement tangibles, et à convaincre que le développement économique lui profite.

Celui qui veut le progrès doit aussi réaliser lui même que le véritable projet de développement rural ne doit pas être imposé, mais conçu à partir du vécu des paysans, susceptible d'être amélioré, il est le problème culturel doit être considéré si l'on cherche des changements profonds et réels.

Vient ensuite dans l'ordre des priorités le problème de sécurité depuis que l'on parle de « désengagement de l'Etat », ce dernier a eu tendance quelquefois à se désengager même des tâches qui lui incombent normalement. La militarisation des postes avancés de gendarmerie et de programme de construction d'infrastructure routières semble être en bonne voie mais pour l'heure, les forces de l'ordre sont sous occupées pour leur mission. Construire est plus difficile que détruire. Cela s'est vérifie dans le rétablissement de l'organisation de la sécurité à Madagascar.

## **Chapitre II : AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD)**

L'aide publique au développement, c'est-à-dire l'aide apportée aux États par d'autres États (aide bilatérale ou qui transite par les organismes internationaux (aide multilatérale),

apparaît récemment dans l'histoire économique ; elle est institué pour la première fois après la seconde guerre mondiale.

Ces APD sont principalement des prêts et dons accordés aux pays et territoires en développement, par le secteur public dans le but de promouvoir le développement économique et le bien être du bénéficiaire à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'élément de la libéralité soit la différence entre les taux octroyés et le taux du marché doit être d'au moins 25 %)

## **II-1/ Histoire des aides publique au développement**

Pour bien comprendre l'histoire de l'APD, on considère plusieurs périodes :

- Période coloniale : Au cours de la période coloniale, il n'existe aucun système d'aide d'Etat à Etat notamment aucune aide officielle des métropoles vers leurs colonies. Leurs relations étaient plutôt liées à l'appartenance commune à une sphère commerciale et financière exclusive, caractérisée par 2 volets :
  - Le protectionnisme : La métropole protège son marché vis-à-vis de ses colonies.
  - Une politique d'investissement public pour mettre en valeur le pays dans les secteurs clés comme les infrastructures de transport, la santé, l'éducation, l'administration, l'armée, la justice etc....

- Plan Marshall (1947-1954) :

Le premier bénéficiaire de l'aide publique est l'Europe.

La banque nationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) avait été créée pour permettre à l'économie européenne de redémarrer. Le Plan Marshall fut un volet essentiel de cette stratégie de reconstruction d'une Europe détruit par la guerre.

- Vers 1955, l'APD se reporte vers le tiers-monde nouvellement indépendant, c'est-à-dire principalement l'Asie, dans un but à la fois politique pour réduire l'expansion des communismes et réduire les problèmes humanitaire.

Depuis cette période les notions et de l'aide ont été élaboré :

- la création du PNUD
- la définition de l'OCDE de l'APD à partir de PIB/tête.

Les principaux bénéficiaires sont l'Inde, Pakistan, Corée du Sud. Ce sont les aides accordées par des organismes retardées au système des Nations Unis.

- 1954-1980 : Les financements privés affluent vers le tiers-monde. L'APD était accordé par les pays membres de l'OCDE aux pays moins avancés tandis que les petro dollars sont transférés dans les pays nouveaux riches.
- Dans les années 80 : La crise de la dette éclate en 1982, lorsque le Mexique, pays parmi les plus endettés du monde, suspend ses remboursements en raison de difficultés financières liées à l'effondrement du prix de pétrole. Les financements privés furent le tiers-monde et sont remplacés par la montée des financements publics : en proie à une dette colosale comparée à leurs ressources, les PED font appel aux bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

Les flux d'aides publics sont repartis de la façon suivantes : 1/3 vers l'Afrique subsaharienne et le reste vers les pays nouvellement industrialisé.

- Au début des années 90

L'APD a connu une diminution très importante.

Les financements privés reprennent vers les pays à forte croissance dans l'Amérique latine et d'Asie. L'IDE de provenance des pays membres de l'OCDE vers l'Afrique subsaharienne était très faible pour des raisons liées à l'échec des PAS et à la mauvaise utilisation des ressources (l'aide).

Actuellement, les pays bénéficiaire de l'IPPTA essaient de promouvoir les IDE pour faire décoller leur économie.

### **II-2/ approche quantitative de l'aide (1950-1970)**

C'est l'ère du volume. Grâce à des apports massifs des capitaux extérieurs, les pays en développement peuvent faire décoller leur économie. C'est la théorie du «Big push» (impulsion massive). Elle fait du développement un processus, historique linéaire comportant 5 phases. D'ailleurs la contraction d'infrastructure et d'industries lourdes (Algérie, Inde, Brésil) censée entraîner les autres secteurs de l'économie.

Pour avoir une croissante autoentretenue, les pays en développement doivent mobiliser leur épargne intérieure et compter sur le facteur travail.

### **II-3/ approche qualitative (1970-1980)**

C'est l'ère des besoins fondamentaux. Au début des années 70, on constate que l'un des traits spécifiques que caractérisent les pays en voie de développement est la présence dont il faut

satisfaire les besoins fondamentaux. Pour ce faire, des initiatives ont été entrepris : la priorité était celle de l'éducation de la santé puis des aides alimentaires pour satisfaire les besoins alimentaires.

#### **II-4/ les caractéristiques de l'APD**

L'APD représente les décaissements de dons ou prêts accordées par tout les organismes publics à des conditions financières libérales en vue de promouvoir le développement économique et la protection sociale. Ce sont des prêts concessionnels consentis à un taux d'intérêt inférieur d'au moins 25% du taux couramment pratiqué sur le marché. Outre ces apports l'APD comprend les allègements de dette et la coopération technique.

L'APD comporte deux variantes : les prêts et les dons.

Un don est une opération unilatérale du donneur vers le bénéficiaire qui n'entraîne pas de créance. Il peut s'agir d'une aide en nature ou, en assistance technique.

Un prêt compte à lui, exige toujours un mouvement de retour de capitaux vers le donateur. Car l'obligation est faite au pays bénéficiaire de rembourser le principal est de payer les intérêts aussi petit soient-ils. L'aide a tendance à être versée de plus en plus dans le cadre des relations bilatérales alors que l'aide des agences multilatérales fléchit. Depuis 1990, la part de l'APD dans les flux totaux en direction des pays en développement ne cesse de reculer. Selon l'OCDE, l'aide publique multilatérale et bilatérale a atteint 54 milliards de dollars contre 108,3 milliards de dollars pour les flux privés en 1999. L'APD des pays industrialisés représente 0,24% du PIB, soit un niveau inférieur à celui que s'étaient engagés à atteindre les pays développés, il y a quelques années (0,7%). Les Etats-Unis avec une aide équivalente de 0,1% du PIB Américain, son de loin le moins généreux. Alors que Danemark fait un effort dix fois supérieur. L'aide française atteint 0,38% du PIB.

Bien plus, les donateurs cherchent à concentrer leur contribution sur un nombre de plus en plus limité de pays. Ainsi, ces dernières années alors que le Japon dirigeaient majoritairement ses mouvements vers ses voisins asiatiques, les Etats Unis concentraient leur aide sur l'Amérique Latine, Israël, et l'Egypte. La France a apporté sa contribution majoritairement en Afrique francophone, alors l'aide de pays de l'Est était absorbée principalement par les Cuba, la Mongolie, le Vietnam et l'Afghanistan. Les principaux donateurs sont les dix huit pays industrialisés, la Commissions Européenne dans le cadre du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

## **II-5/ l'initiative PPTE : conversion de l'APD**

Il est de plus en plus admis que l'Aide Publique au développement de la dette, alors que le niveau de celle-ci stagne depuis quelques années et même en recul dans certain pays (comme en Afrique subsaharienne).

Selon les derniers chiffres de l'OCDE pour l'année 1999, l'aide publique, bilatérale et multilatérale, a atteint 54 milliards de dollars contre 108,5 milliards pour les flux de capitaux privés. L'APD des pays industrialisés représente en moyenne un effort équivalent à 0,24% du PIB. Pour les USA, l'aide équivaut à 0,1% du PIB américain celle du Danemark équivaut à la fois supérieur et celle de la France la plus vaste, complexe et atteint 0,38%.

En dehors de la tendance à la diminution du volume de l'APD, on observe dans certains pays, l'aide a donné naissance à un endettement. Cette dette est constituée d'une dette à long terme liée à des prêts à des conditions préférentielles octroyés par des organismes de l'OCDE au titre de l'APD. Pour s'opposer la tendance baissière du volume de l'aide publique, la Banque Mondiale tente de mobiliser les donateurs occidentaux en développant un nouveau discours fondé sur l'idée qu'il existe sur la planète des «biens publics globaux» dont la préservation réclame une mobilisation générale : que préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou la lutte contre les épidémies comme le SIDA.

Relativement à l'objectif de réduction de moitié du pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, en particulier, il y a lieu de reconnaître que les flux des ressources addition, attendus au titre de l'IPPTA sont encore insuffisants pour rompre le cycle de la pauvreté dans les PPTE. Pourquoi il est nécessaire d'accroître le volume de l'APD. Lors de sa conférence de presse à l'issue du sommet France-Afrique de janvier 2001, le Président français affirmait que l'objectif de 2015 ne peut être atteint que si le volume actuel de l'APD à destination des pays en développement est doublé l'augmentation des prêts et des investissements des donateurs industriels plus la stagnation (ou le fléchissement du volume de l'APD), ont fait que ces pays ont retiré un revenu plus que proportionnel à chaque dollar dépensé en aide ce qui est contraire à la nature même de l'APD.

Autant dire que si cette tendance ne change pas, il ne faut pas s'attendre à ce que la pauvreté diminue en 2015 comme le prévoit les ODI (Objectif de Développement International).

## **PARTIE II: LES ETAPES DE L'IPPTE ET LE RESULTAT ET IMPACTS DE L'UTILISATION DES RESSOURCES DEGAGEES PAR L'EFFACEMENT DE LA DETTE**

### **Chapitre III : LES ETAPES DE L'IPPTE**

#### **III-1- Origines de l'IPPTE**

C'est en septembre 1996 que l'IPPTE voit le jour, à la suite d'un assemblé réunissant la Banque mondiale et la FMI (Institution de Breton woods et le club de Paris créancier bilatéraux).

Les insuffisances nées de l'application de version initiale conduisent à l'adoption d'un cadre renforcé en 1999 qui se caractérise par un affermisement et une accélération des allégements de la dette, et à l'élargissement de la liste des bénéficiaires potentiels.

L'IPPTE visait à rendre supportable la dette des pays à faible revenu très endettés. Ses modalités très complexes visaient à promouvoir une bonne utilisation des ressources dégagées par les allégements de dette.

L'accumulation précoce d'arriérés par les pays à faible revenu explique que les initiatives en faveur d'une réduction de la dette de cette catégorie de pays aient été lancé très tôt (notamment à la CNUCED dès 1978). Après diverses initiatives bilatérales, des réductions de dette ont commencé à être accordées de manière systématique par les clubs de Paris.

La réduction ont été porté initialement sur 33% (taux d'annulation portant uniquement sur les créances publique bilatérales non APD) des flux rééchelonnés (Sommet de G7 à Toronto en 1988), puis 50% (Londres en 1991). A l'appui de leur programme de reformes, les pays débiteurs obtiennent des créanciers bilatéraux du club de Paris. Un rééchelonnement de flux aux conditions de Naples ou le G7 se réunissent, équivalent à une réduction de 67% de la VAN et cherchent à bénéficier des conditions similaires auprès de créanciers bilatéraux officiels non membre du Club de Paris et des créanciers commerciaux.

Il a fait un pas décisif en décidant que les réductions accordées pourraient désormais portés sur l'encours de la dette, pour sortir les pays pauvres du cycle de rééchelonnement.

Cette tendance s'est poursuivie au G7 de Lyon en 1996 avec 80% de réduction, à Cologne en 1999 avec 90% de réduction et enfin certains pays comme la France ont annoncé au G7 de Tokyo en janvier 2000 une annulation pure et simple de leur créance. Malgré la multiplication de ces annulations, il ne faut pas en exagérer l'impact réel car ces réductions n'ont porté pendant longtemps que sur les montants rééchelonné en Club de Paris.

En fin 1996, les institutions de Bretton Woods ont lancé à leur tour une initiative de réduction des dettes multilatérales et ils l'ont fait avec prudence (Initiative des pays pauvres très endettés connue sous single Anglais de HIPC pour Highly Indebted Poor Countries). Jusque là, les créances de ces institutions étaient déclarées intangibles et il avait fallu utiliser divers expédients pour éviter que les pays ne se trouvent en défaut de paiement vis à vis de ces institutions. L'argument avancé était que une réduction de dette aurait risqué de jeter un doute sur la solvabilité de la Banque Mondiale. Les pays pauvres très endettés dans le cadre de l'initiative forment un groupe d'une quarantaine de pays à faible revenu de PIB/hab. qui ont accès à des prêts à bon marché auprès de la Banque Mondiale et FMI.

Sous la pression d'une coalition d'organisation non gouvernementale, les pays du G7 réunis à Cologne en juin 1999 ont décidé d'approfondir et accélérer le processus. Le 26 septembre 1999, le comité du développement (la Banque Mondiale et le FMI) a approuvé les nouvelles règles : abaissement des seuils de soutenabilité de la dette, allégement plus rapides, réorientation de l'initiative sur la réduction de la pauvreté. Tout ces règles visaient à accroître l'impact de l'initiative c'est à dire augmentation du nombre de pays pouvant accéder à un allégement de dette.

### **III -2- Principe et mise en œuvre de l'IPPTE :**

Le processus PPTE se déroule en plusieurs étapes. Pour y entrer un pays doit d'abord passer le «point de décision», c'est-à-dire être déclaré éligible par les IBW et donc répondre à un certain nombre de critères. À ce stade, les créanciers décident du montant l'annulation qui sera octroyé au pays à l'issue du processus. Les montants sont mesurés de manière à ramener l'endettement à un niveau soutenable. En effet, l'IPPTE a été conçue pour résoudre de façon durable le problème de la charge globale d'endettement des pays dits «éligibles» et ramener cette charge à un niveau «soutenable» dans un délai relativement acceptable. Le pays doit ensuite mettre en œuvre un certain nombre de réformes et de programmes négociés avec les IBW, pendant une certaine durée<sup>14</sup>. C'est la «période transitoire». Ce n'est qu'au «point d'achèvement» que le pays bénéficie d'allégements de dette irrecevables.

---

<sup>14</sup> En moyenne 2 ans

### III.2.1. Les critères d'éligibilité au point de décision :

Pour être éligibles à l'IPpte, les pays doivent satisfaire les critères suivants :

- être éligibles aux prêts de l'Association Internationale pour le développement (AID / IDA filiale du groupe Banque mondiale qui octroie les prêts concessionnels aux pays ayant un PNB/hab. inférieur à 885 dollars en 1999) ;
- faire face à un niveau d'endettement «insoutenable» après avoir bénéficié des mécanismes de traitement de la dette dits «traditionnels» dans le cadre du Club de Paris, à savoir les «termes de Naples» qui annulent à hauteur de 67% les dettes «commerciales à garantie publique» du pays concerné ;
- avoir suivi avec succès des programmes de réformes préconisés, par la FMI et Banque Mondiale depuis au moins trois ans. Ceci inclut la poursuite d'un programme d'ajustement structurel et la mise en place des réformes sectorielles dans le cadre de financements Banque Mondiale.
- Définir une stratégie globale de lutte contre la pauvreté présentée dans un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), rédigé par les autorités locales. La préparation de ce document doit se faire dans le cadre d'une vaste consultation de la Société civile locale afin d'assurer la transparence du processus et la participation de la population. Ce document étant un document du gouvernement, l'acceptation du document par les IBW n'implique pas que celles-ci soient entièrement d'accord avec le texte. Contrairement aux pratiques antérieures, les IBW effectuent une évaluation commune du document, dans lequel elles consignent leurs réticences éventuelles.

### III.2.2. La soutenabilité de la dette

La soutenabilité de la dette est la capacité d'un pays à la faire face à ses obligations sans rééchelonnements ni accumulations d'arrières dans le futur ; sa capacité à rembourser sa dette en fonction des recettes qu'il tire de ses exportations et éventuellement des ressources budgétaires annuelles allouées au service de la dette.

L'analyse de la soutenabilité repose sur des ratios qui font largement référence à la valeur actuelle nette de la dette (VAN)

On utilise les 3 indicateurs suivants :

- stock de la dette<sup>15</sup> / exportations de Biens et services. Il évalue, pour une année donnée, le poids relatif de la dette totale du pays par rapport au montant de ses exportations en valeur de cette même année ;

- Service de la dette / exportation de Biens et Services qui évalue pour une année donnée, le poids relatif de ce que doit rembourser le pays par rapport au montant de ses exportations en valeur de cette même année.

- Stock de la dette (exprimé en VAN) / recette budgétaire qui évalue pour une année donnée, le poids relatif de la dette totale du pays par rapport au montant de ses recettes budgétaires collectées cette même année.

C'est grâce à ces 3 ratios que les créanciers évaluent la capacité d'un pays à dégager les ressources nécessaires au remboursement de sa dette extérieure et le poids que ces remboursements fait peser sur la capacité financière de l'Etat.

### **III -3- Le cadre renforce de l'IPPTTE :**

La version renforcée de l'IPPTTE accorderait une aide plus rapide, plus appréciable et de grande ampleur. En outre, les objectifs et seuils ont été réduits, les critères de réalisation ont été modifiés et l'allègement de la dette est plus étroitement lié à la réduction de la pauvreté. L'approfondissement du cadre initial de l'IPPTTE est étroitement lié à la révision de la Facilité d'ajustement Structurel Renforcée (FASR) qui a donné naissance à la facilité pour la réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) dont l'objectif principal est de faire de la réduction de la pauvreté le centre d'une stratégie économique avec sur la croissance.

Le mécanisme de réalisation des principaux objectifs de l'IPPTTE renforcé est :

- l'octroi d'une aide provisoire plus grande réduirait les problèmes de trésoreries associées du Service de la dette et débloquerait des ressources destinées à atténuer la pauvreté.
- Le raccourcissement du calendrier permettrait aux pays d'accélérer la réduction de leur dette en instaurant plus rapidement des politiques de réduction de la pauvreté et en adoptant des mesures qui les mèneront vers le développement durable.
- le calcul de l'aide relative à la dette se fera au moment du point de décision

Les trois principales corrections apportées à l'IPPTTE sont : approfondir les allégements, accélérer le processus de réduction de la dette par le biais de l'application des mesures dites

---

<sup>15</sup> Stock de dette exprimé en VAN ou valeur ajouté net

« d'allégement provisoire » par les institutions financières internationales (IFI), avant même la réduction effective de la dette à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement et offrir un allégement à un plus grand nombre de pays.

### **III-4- Madagascar : situation de la dette avant et après l'IPPTE**

#### **III.4.1. La dette extérieure**

##### **a) Avant l'allégement**

Au cours de l'année 2005, le service de la dette extérieure avant l'allégement s'est élevé à 108,9 millions de DTS contre 125,7 millions de DTS en 2004 et a représenté respectivement 11,8% et 13,1% des exportations de biens et services non facteurs. Le service de la dette extérieur s'est chiffré à 116,7 millions de DTS en 2006 en cette période d'avant allégement soit 11,9% de recette au titre des exportations de biens et services non facteurs.

##### **b) Après allégement**

Après allégement, le service de la dette n'a été que de 8,9% des exportations de biens et de services non facteurs en 2005 contre 6,1% en 2004.

Le service de la dette du pays, exprimé en termes de recettes d'exportations de biens et de service » non facteurs, a été de 3,9% en 2006

**Tableau 6 : Service de la dette extérieur**

Rubriques	2003	2004	2005	2006
Service de la dette extérieur	112,6	111,0	108,9	116,7
- Intérêts	32,8	37,4	34,4	30,5
- Principal	73,8	67,5	65,6	67,6
- FMI	6,0	6,1	8,9	18,2
Allégement	37,8	25,5	27,4	73,1
- Club de Paris	37,8	25,5	26,7	21,4
- Fonds Arabes	0,0	0,0	0,6	0,0
- Organismes internationaux	0,0	0,0	0,0	50,6
Service de la dette après allégement	74,8	85,5	81,5	43,6

Source : Banque centrale

### III.4.2. En cours de la dette extérieure après allègement

L'atteinte du point d'Achèvement et le traitement du stock de la dette multilatérale qui a suivi ont permis de réduire l'encours de la dette extérieure de 2661,7 millions de DTS à fin décembre 2005 (3803,9 millions de USD) à 119,1 millions de DTS (soit 1682,2 millions de USD) à la 2006. Exprimé en pourcentage de PIB, le stock de la dette extérieure de Madagascar a été de 28,8% en 2006, contre 81,4% à fin 2005.

**TABLEAU 7: En cours de la dette extérieur après Allègement (en millions de DTS)**

RUBRIQUES	2003	2004	2005	2006
Encours de la dette extérieure	3283,6	2503,3	2861,7	1119,1
Club de Paris				
Autres créanciers officiels	1097,8	125,8	113,8	98,3
Fonds Arabes	374,5	376,2	393,3	400,6
Banques privées				
Prêts privés	13,2	11,9	12,3	14,6
Organismes internationaux	0,0	0,0	0,0	0,0
	15,7	13,5	12,4	10,2
	1782,3	1980,9	2129,9	595,5

Source : Banque centrale

### III.4.3. La soutenabilité de la dette de Madagascar

Un certain nombre de facteurs récents, tels que l'atteinte en octobre 2004, du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'allègement de la dette bilatérales accordé par un certain nombre de partenaires bilatéraux dont le Canada, la France et la Grand Bretagne, l'annonce faite, en mars 2005, par le gouvernement Américaine d'octroyer une aide de 110 millions de dollars dans le cadre MCA, et la décision prise, en juin 2005, par le G8 d'annuler la dette due aux institution financières internationales (Fonds Africaine de développement, Banque Mondial et FMI), par un certain nombre de pays pauvres dont Madagascar, laissent entrevoir la perspective d'un accroissement des flux financiers d'aide extérieure en direction de Madagascar. Cependant, il apparaît que les dettes extérieures à la fin de 2003. Au point d'achèvement, le total de l'allègement de dettes obtenus après l'application de l'IPPTE et de l'allègement bilatéral, la valeur actualisée nette (VAN) des dettes extérieurs a été ramenée à 1467 millions de dollars, l'équivalent de 137% d'exportations. D'après les hypothèses DSA, les ratios tant des dettes que du service des dettes par rapport aux exportations vont baisser

progressivement sur le long terme. L'allégement de dettes a libéré des ressources considérables pour les dépenses sociales et autres.

L'allégement intérimaire IPPTE de 2001-2004 était équivalent à environ 1% du PIB et a été redistribué à travers le budget de fonctionnement et le budget d'Investissement, plus ou moins conformément aux critères envisagés lors du point de décision. 62% ont été alloués aux dépenses courantes, approximativement la moitié à l'éducation pour financer le recrutement l'enseignements, les incitations aux enseignants ruraux, l'élaboration de centres culturels ainsi que les matériels et fournitures. 40% ont été alloués à la santé pour le recrutement de personnel, la vaccination et aux achats d'équipements. En outre, de financement a été mis à la disposition pour les programmes environnementaux et sociaux. L'allocation aux projets d'investissement comprend l'entretien routier, l'eau potable, l'appui au filet de sécurité, l'électrification et le suivi.

Par ailleurs, les projections montrent que, après le point d'achèvement, la dette de Madagascar sera soutenable. En effet, les projections faites dans le cadre du point d'achèvement, l'IPPTE renforcée montraient que le ratio du service de la dette sur les exportations devrait se situer autour de 5,4% en 2015, et que le ratio de la dette sur les exportations se situera autour de 110,5% en 2015.

Les capacités des intervenants dans la gestion de la dette que la Direction de la dette publique (DDP), la banque centrale, la direction de comptabilité publique qui est responsable de la dette publique intérieur, doivent être renforcée pour leur permettre d'accomplir leur missions avec plus d'efficacité.

**Tableau 8 : Les indicateurs de dette à Madagascar**

ANNEE	2003	2004	2005	2010	2020
Après l'allègement traditionnel de dette	3429	3158	3268	3605	3837
Après l'allègement amélioré PPTE	3371	2248	2388	2862	3334
Après l'allègement supplémentaire bilatéral	3345	1618	1776	2328	2927
Service des dettes après mis en œuvre totale		50	55	104	217
VAN de dettes par rapport aux exportations (%)	136,6	153,7	135,5	69,1	30,8
Service des dettes par rapport aux exportations (%)		4,8	4,2	5,0	5,5
Service des dettes par rapport aux recettes (%)		10,0	10,5	12,1	10,8

**Source :** Banque Mondiale 2004, Tableau 12-15 (HIPC CP)

### **III -5- Lien entre IPPTE (allégement de la dette) et la réduction de la pauvreté : DSRP**

Dans le cadre de l'IPPTE, il est prescrit aux pays candidats à un allégement de la dette d'établir une stratégie globale, cohérente, viable et participative de réduction de la pauvreté. C'est un nouvel instrument pour les pays admis dans le cadre de l'IPPTE de faire reculer la pauvreté. En général, le DSRP doit décrire les initiatives prévues, les objectifs de développement et les modalités de leur suivi ainsi que les besoins de financement. Le DSRP, devrait, à terme, et sous certaines réserves, remplacer le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) et sera, de manière plus générale, la base de tous les accords aux titre de la FRPC.

### **III-6- Itinéraire de Madagascar vers l'IPPTE**

En 1996, Madagascar figurait dans la liste des pays ayant « une situation d'endettement qui risquait de ne pas être viable ». Nous avons vues précédemment que les conditions d'éligibilité à l'initiative PPTE sont le constat de l'extrême pauvreté, l'effort réel pour accroître la performance et l'amélioration de situation économique. La qualification à l'initiative se fait à deux étapes : d'abord, au point de décision, le pays demande à bénéficier de l'initiative. Au point d'achèvement, la réductive de la dette se fera immédiatement après la constatation, par la banque mondiale, de la bonne performance et de la qualité de la « gouvernance » exercée dans le pays.

En 1997, Madagascar a été classé par la banque mondiale comme un pays sur endetté, à faible revenu. En 1997, Madagascar a négocié huit fois ses dettes envers les créanciers publics (club de Paris). Au cours de cette période, le premier accord sur facilité d'ajustement structurel renforcé ou FASR et le crédit d'ajustement ou CAS ont été signé. En Principe, la signature d'un accord avec le FMI ouvre la voie à une réaménagement ou à une annulation de dettes auprès du club de Paris. Aux cours de l'année 1997, Madagascar a bénéficié d'annulation de dette à concurrence de 67% et de réaménagement jusqu'à 100% de sa dette extérieur auprès du club de Paris.

En 1998, aucun accord n'a été finalisé avec le fond monétaire Internationale ou la banque mondiale. Les accords sur le FASR 2<sup>ème</sup> tranche et le CAS n'ont été signés qu'au cours de l'exercice budgétaire 1999. La signature de ces accords a entraîné le déblocage de 13 millions de DTS qui a été amandé en 2001 pour 15,2 millions de DTS et le réaménagement de dette pour une valeur de 40,8 millions de DTS.

Le réaménagement de dettes ou les dons ont pour effet d'augmenter la réserve de change de la banque centrale et permet ainsi de libérer des ressources pour les investir dans des projets pour les investir dans des projets de développement. Le poids de la dette, comprenant le remboursement du capital et des intérêts, a enregistré une diminution de 27,9% de 1998 à 1999. L'encours de la dette a par contre enregistré une augmentation de 8,7%. L'augmentation de l'encours est dû au nouveau tirage obtenu du FMI et à une accumulation d'arriéré de paiement : 16% au club de Paris et 75% à des bailleurs bilatéraux Libye, Irak, Algérie.

Pour l'exercice 1997, les montants des financements extérieurs utilisés dans les dépenses d'investissements prioritaires sont de \$67,4 millions du CAS, \$600000 de l'IDA, 15,22 millions d'unités de compte du FAD et 11 millions d'écus de l'UE, 80 millions de FRF de la France.

### 1) Gestion des ressources de l'IPPTE

Les ressources de l'IPPTE sont affectées pour 60% aux dépenses de fonctionnement dans les secteurs prioritaires et pour des domaines sensibles : filet de sécurité, développement institutionnel, sécurité, fonds d'entretien routier etc.

**Tableau 9 : Utilisation Prévisionnelle des Ressources IPPTE**

Rubriques	2001	2002	2003
Total des ressources (en %)	100	100	100
Dépenses de fonctionnement	60	60	60
Education	25	25	27
Santé	20	20	20
Renforcement institutionnel (Justice, Organes de contrôle Décentralisation)	5	5	5
Autres (dont actions pour l'environnement, promotion de la femme, etc....)	10	10	8
INVESTISSEMENT	40	40	40
FER, désenclavement et pistes rurales, infrastructure en eau potable			

Source : DSRP

### -Les contraintes et les problèmes

Le déblocage de crédits pour les projets d'aide à la Balance des paiements est systématiquement soumis à la réalisation préalable par le gouvernement de certains objectifs et qualitatifs prédéfinis avec les bailleurs : ce sont les « conditionnalités ». Par exemple, la Banque Mondiale exige que soit maîtriser l'inflation avant d'avancer dans les négociations de dettes. Une conditionnalité qualitative serait l'exigence de l'Union Européenne que les gouvernements demandeurs instaurent un « Etat de Droit » dans le pays qu'elle finance.

Madagascar n'a plus trop de peine à satisfaire les conditionnalités en général. Par contre, l'on constate un certains nombres de dérives dans la mise en œuvre des projets financés par ces dettes.

La politique d'endettement de Madagascar consiste à contracter des engagements en des termes concessionnels (à des taux très bas) ou à favoriser les demandes de dons pour financer des projets.

La stratégie de gestion de la dette est par contre basée sur la négociation des remboursements en fonction de la liquidité du trésor, et du besoin de financement de la balance de paiement.

Les investissements financés par les emprunts ne génèrent pas suffisamment de revenus pour payer les intérêts. Cette faible productivité du capital investi se traduit par l'incapacité du gouvernement à honorer régulièrement les échéances des dettes.

En d'autres termes, les taux de croissance du produit intérieur et des exportations sont faibles par rapport aux taux d'intérêts des emprunts extérieurs.

Un effort important doit être fait en matière d'administration et de fonctionnement de l'appareil étatique en général. Les processus de prise de décisions ne sont pas transparents et les décisions sont qualifiées d'arbitraires. Cela a bien sur un impact négatif sur le budget et le financement de l'Etat, dont le poids des dettes. C'est sans doute pour prévenir une mauvaise utilisation des facilités octroyées qu'est inclus dans le DSRP un programme d'actions qui pare à ces maux bien connus des institutions malgache (axe relatif à la bonne gouvernance). La nouvelle politique de suivi des dettes devrait être plus rigoureuse et évaluée selon les éléments suivant : le choix de l'affectation des ressources d'emprunt envers des projets rentables et qui figurent parmi les priorités du gouvernement, la négociation de conditions d'emprunts favorables en conformité avec la base de calcul du Fonds Monétaire International ; le montage de schémas de remboursement des dettes adapté à la capacité financière du pays.

Enfin, un dernier point faible identifié de la politique d'endettement est la faiblesse du taux d'utilisation des crédits mis à disposition, estimé à 50% du montant des engagements par exemple pour le cas de la Banque Mondiale. Les causes sont entre autres, la lourdeur et la

complexité des procédures nationales de passation des marchés en moyenne 185 jours, le manque de cohérence et de coordination des programmes, les poids sociales des programmes, l’insuffisance de l’encadrement technique et humain au niveau régional et peut-être un manque d’information sur ces crédits…

## 2) Programme de développement économique

Dans le milieu des années 1980 et vers le début des années 1990, Madagascar s'est tourné vers le libéralisme économique et la promotion du secteur privé pour soutenir son développement économique. Ce changement de politique a entraîné la réorganisation des moyens et des méthodes de production antérieure. Dans cette démarche, le PAS est « *un programme négocier avec la Banque Mondiale et le FMI dans l'objectif est le rétablissement des grands équilibre macroéconomique et financiers* ». L'engagement de Madagascar a entamer le processus d'ajustement de son économie lui a fait bénéficier d'aide de la part des institution de Bretton Woods. Elles incluent des facilités financières dans l'allègement de la dette le rééchelonnement de dettes, ou le financement de projets de développement ; ce sont aussi des appuis techniques avec des assistances et des conseils dans les études et la réalisation de politiques prioritaires pour la nation.

La nouvelle dénomination du PAS est facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRCP ou PRGF pour Poverty Reduction and Growth Facility).

Le soutien des bailleurs étrangers consistent en des crédits projets tels que le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), le projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SECALINE), le projet de renforcement du Secteur Education (CRESED)…

Il peut aussi sous la forme d'aides à la balance de paiement, ou indirectement à l'allègement des dettes.

Les projets favorisés sont ceux ayant des impacts sur la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance, la décentralisation et la participation communautaire.

Au dernier trimestre de l'année 2001, le financement de la lutte contre la pauvreté suivant le DSRP est réparti comme indiqué sur le tableau ci dessous.

**Tableau 10 : Répartition du financement de la lutte contre la pauvreté**

En milliards de Fmg	2001	2002	2003
Financement intérieur	197	199,1	196,9
Financement extérieur	131,2	132,8	131,3
TOTAL	328,2	331,9	328,2

**Source :** DSRP

### 3) Principaux partenaires du développement

#### - Le système des nations unies

A travers l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

#### - La Banque Mondiale

Avec le financement du fonds d'Appui au Secteur Privé (FASP), du Cercle de Réflexion sur la Compétitivité (CRC)

#### - L'Union Européenne

Avec le financement de PRIDE

#### - La Coopération Française

Avec le programme CITE – PAIE – PPDA (information et coopération technique), PAEPEM – PAEA – F3P (appui à des initiatives d'entreprise), PROPARCO (soutien financier), ADEFI – PAIQ – PPDA (financement micro et petite entreprises)...

#### - L' USAID

Avec le programme Landscape Development Initiatives (LDI).....

La contribution des nationaux pour le montage de dossiers, les études, les conseils, la formation et le financement : Entreprendre à Madagascar, APEM, SIPEM, Mutuels d'épargne et de crédit etc.

Pour lutter contre la pauvreté, Madagascar a bénéficié en 2001 de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) pour une période de trois ans dont le montant s'élève à 79,4 millions de DTS. Les finalités d'utilisation du fonds sont la promotion des investissements du secteur privé, la réduction de la pauvreté, le maintien d'une stabilité macro économique et le renforcement de la qualité et de transparence des opérations du gouvernement.

Avec la FRPC, Madagascar a recours pour la 9ème fois à cette facilité accordée par le Club de Paris. De plus, au cours des trois dernières années Madagascar a pu bénéficier de

plusieurs financements pour soutenir ses efforts dans le cadre de l'ajustement structurel. A ce titre d'exemple, on peut citer l'aide du Japon octroyée en août 2001 pour 4,4 millions de FRF dans le cadre du programmes petits projets locaux (APL), de la Banque Africaine du Développement (BAD) en 2001 pour \$20 millions dans le cadre de la coopération bilatérale (secteur SIDA pauvreté), de l'UNICEF en novembre 2000 pour 16 milliards Fmg dans le domaine de la coopération 2001-2003 (secteur santé, nutrition, éducation et eau assainissement et information), de la BADEA en octobre 1999 pour \$8 millions toujours dans le domaine de l'éducation et \$15 millions pour la réhabilitation des infrastructures routières, de l'IDA en juillet 2000 pour \$65 millions pour son soutien au secteur de transport (Programme sectoriel des transports PST), de l'Union Européen en novembre 1999 pour 67 millions d'euro pour la réhabilitation des routes nationales et 50 millions d'euro pour le soutien dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

On remarque ainsi que tous les secteurs prioritaires de la nation sont couverts par ces financements extérieurs.

#### 4) Les interventions de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale est parmi les principaux intervenants dans les programmes de développement de Madagascar. On recense environ 87 projets financés par la Banque Mondiale pour un montant total engagé de \$2017,75 millions, de 1966 jusqu'à décembre 2000. Le premier projet financé par la Banque Mondiale est le premier projet routier signé en octobre 1966 pour une durée de 8 ans et pour un montant de \$ 11,64 millions.

Le fonds d'Intervention pour le Développement (FID) est l'un des projets de développement les plus important dans la lutte contre la pauvreté. Il est également financé par la Banque Mondiale. Il est mis en œuvre depuis 1993. Son domaine d'action est la lutte contre la pauvreté par le financement de la construction et la réhabilitation d'infrastructure de base, et des activités d'appui au secteur privé. Grâce à ses projets, le FID a permis la création d'emplois permanents et/ou temporaires, mais aussi le renforcement des capacités locales dans la gestion des projets. En huit années d'existence, le FID a pu caractériser 2000 réalisations comprenant la construction d'école, de centre de santé de base, de pistes rurales...pour un investissement total de 390 milliards de Fmg. Le dernier volet du projet FID négocié et dénommé FID IV est maintenant en cours d'exécution. La signature de la convention de financement est signée en mai 2001. C'est le plus important financement accordé par la Banque Mondiale à Madagascar. Le programme coûte 930 milliards de Fmg

dont une partie est financée par l'IDA pour 715 milliards de Fmg. Les projets du FID IV sont destinés à favoriser surtout le développement rural.

Le Projet de Soutien au Développement Rural ou PSDR a été approuvé en mai 2001. À travers le PSDR, la Banque Mondiale appuiera le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) élaboré par le gouvernement malgache. L'apport des bailleurs extérieurs se chiffrera à \$89,05 millions. Le reste sera apporté par l'Etat (le « *processus participatif* »).

Le PADR est un programme qui s'étale sur une période de cinq ans. Il prend en compte les diverses réalités du monde rural : les transports, l'augmentation de la productivité et des petits agriculteurs. Elles sont aussi destinées à les aider à s'organiser en groupement d'intérêt commun. Le programme vise entre autres à renforcer la création et le mouvement des organisations paysannes, avec un appui au développement villageois et au renforcement des organisations paysannes et associations, puis un appui institutionnel portant en particulier sur le PADR et sur les programmes régionaux de développement rural, et enfin un appui pour l'analyse et le suivi des politiques de développement rural, à l'évaluation environnementale et une assistance dans la gestion de projet. Les paysans bénéficiaires devraient contribuer à 15% dans le financement des actions du PSDR, soit pour environ 9 millions de \$. L'Etat n'interviendra que dans l'appui pour les infrastructures et les structures.

### 5) La gestion de la dette publique

Dans un pays comme Madagascar, la gestion et la maîtrise des finances publiques nécessitent un suivi indépendant, régulier et fiable de la réalisation du budget. La transparence dans la gestion des comptes de l'Etat est une des conditions essentielles pour bénéficier des aides et des subventions des bailleurs étrangers. C'est dans cette optique que le Club de la gestion publique a été créé en 1966. Les autorités responsables de la gestion et du suivi sont : la Direction de la Dette Publique (service rattaché aux ministère de finances et de l'économie) et la direction des services étrangers et de la dette extérieur (service rattaché à la Banque Centrale de Madagascar).

## **Chapitre IV : ANALYSE DES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ALLEGEMENT DE LA DETTE ET LEURS RESULTATS ET IMPACTS**

### **IV-1/ Politique de développement**

Les stratégies de développement économique peuvent être différenciées selon leurs fondements doctrinaux et théoriques. Deux stratégies s'opposent ici : stratégie volontariste et stratégie libérale.

#### IV.1.1. Stratégie de développement volontariste :

En ce qui concerne les stratégies de développement volontariste, ils ont accès à la croissance des variables macro économique qui dépend de l’élévation de la valeur ajoutée et au dirigisme de l’économie. Ce sont surtout les pays anciennement colonisés qui ont opté pour cette stratégie. Les politiques volontaristes sont pour une économie administrée. En effet, l’Etat joue des rôles importants dans différents secteur de l’économie : l’Etat intervient sur le marché en étant un régulateur, il assure le respect des règles du marché. L’Etat produit également des biens collectifs ne se trouvant pas sur le marché. Il joue le rôle de tuteur surtout dans le domaine de l’éducation et de la santé. Selon les structuralistes, pour favoriser le développement, l’Etat doit prendre en charge les infrastructures non rentable, fixe les priorités, gère les relation extérieur et les rythmes de la croissance démographique. L’Etat intervient également dans l’allocation intersectorielle par la politique de crédit, l’allocation inter temporelle par le choix du taux d’actualisation, l’allocation inter spatiale ou l’allocation inter groupe. L’Etat tient aussi le rôle de protecteur par l’application de la politique de protectionniste et assure la souveraineté nationale.

Mais pour bien contrôler le développement, l’Etat avoir des instruments qui lui permettent de bien gérer l’économie. Ces instruments sont : les prix administrés dont les objectifs sont l’efficacité et l’équité, puis l’inter dépendance ou accumulation, le contrôle du budget et des investissements publics, le contrôle des relations extérieurs par les instruments de protectionnisme et des réformes sectoriels. Les stratégies volontariste centralisée diffèrent selon les régimes d’accumulation et les mode de développement. Ils planifient le développement. La planification du développement suppose la prise en compte de l’univers économique des sociétés surtout du tiers monde. Elle est expliquée par 3 modèles : le modèle Mahalanobis (1961), le modèle Feldman (1962) et le modèle de Sen. Cependant, la planification connaît des limites. On constate une insuffisante prise en compte des logiques des acteurs et des groupes d’appartenance.

#### IV.1.2. Stratégie de développement libérale :

En ce qui concerne la conception libérale, les libéraux pensent que le moteur du développement se trouve dans la force du marché et dans l’intégration au marché mondial. Mais l’existence des « faux prix » crée des distorsions entre l’offre et la demande sur le marché (marché du travail, marché des capitaux, marché des biens, marché des devises) et même dans le domaine de l’agriculture. Il y a également interdépendance entre le marché et le déséquilibre, si le marché ne marche pas à l’équilibre, il existe des économies ou de marché

parallèle. Les libéraux intègrent également les modèles d'ajustement dans la stratégie de développement. Ils prennent en compte 3 modèles : le modèle monétariste de la balance de paiement regroupant le modèle Keynésien d'absorption, modèle monétariste, modèle monétariste simplifié ; le modèle de change et la stratégie d'ouverture ou stratégie orientées vers l'extérieur (promotion d'exportation ou outward looking) ; les modèles à deux secteurs (secteurs concurrencés et abrités). Comme les premiers stratégies, la politique d'ajustement s'appuie sur différents instruments : L'ouverture au marché mondial reposant sur les principes libéraux, la libéralisation interne par les principales réformes institutionnelles, la réduction et restructuration de la dépense, l'application des mesures distributives (réduction rente).

Cependant, les modèles macro économique présentent des inconvénients, en effet, ces modèles ne prennent pas en compte ni les structures sociales, ni l'équilibre. Les programmes d'ajustement sont évalués dans le cadre national, ils ont un coût social élevé et leur efficacité est limitée par les échéanciers trop serrés.

#### **IV-2/ Processus d'élaboration et mise en œuvre du DSRP**

La nouvelle démarche préconisée dans le cadre des DSRP prévoit la mise en œuvre d'un processus participatif pour la définition des politiques de lutte contre la pauvreté, ce processus débouche sur l'élaboration d'un document de politique économique, le DSRP proprement dit centré sur la lutte contre la pauvreté.

La DSRP est organisé selon un plan général dont les grandes lignes ont été définies par la banque mondiale dans un document de référence.

Selon ce document (Tikare et alii, 2001), ces six principes de base sous tendent la définition et la mise en œuvre des DSRP. Ces principes énoncent que les stratégies devraient être :

« - impulsées par le pays, c'est à dire impliquant une large participation de la société civile et du secteur privé dans toutes les étapes opérationnelles ;

- axées sur les résultats, et centrées sur les résultats susceptibles de bénéficier aux pauvres ;
- globales, dans le sens où elles reconnaissent la nature multidimensionnelle de la pauvreté ;
- hiérarchisées, enfin de rendre possible la mise en œuvre des politiques, en termes à la fois fiscaux et institutionnels ;
- orientés vers la recherche de partenariats avec les acteurs de l'aide au développement (aide bilatérale, multilatérale, et ONG) selon un objectif de coordination de leurs interventions ;

- basées sur une perspective de long terme pour la réduction de la pauvreté »

Les IBW préconisent ouvertement la conduite par chacun est appelé à fixer les règles préciser. Elles tentent par là, même de répondre aux critiques qui lui étaient adressées, leur reprochant un manque de pris en compte des opinions et des spécificités des pays.

#### IV.2.1. Définition d'un processus participatif

Le concept de processus participatif, qui suppose l'implication active de l'ensemble des acteurs de la société dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, devrait d'abord contribuer à enrichir les débats et à définir une stratégie plus adéquate, répondant aux véritables besoins sociaux. Cette démarche est censée donner aux pauvres l'opportunité d'influer sur les politiques qui affectent leurs conditions de vie, en permettant de mieux identifier et prendre en compte leurs problèmes et leurs attentes.

Avant, même si des experts nationaux participaient à la définition des définitions de politiques, et peu ces dernières faisaient l'objet de négociations, les pays pauvres avaient peu de poids et disposaient de très faible marge de manœuvre. Les informations accessibles au public étaient plus que limitées, la majorité des documents utilisés lors des négociations demeurant confidentielle.

L'échec des plans d'ajustement structurelles dans les pays à faibles revenu, notamment d'Afrique, a pour origine à la fois des blocages d'ordre social ou politique entravant la réalisation des programmes ainsi que l'inefficacité des mesures prévus même lorsqu'elles étaient effectivement appliquées.

Avec le développement du concept de gouvernance, mis en avant comme une condition majeure de la réussite des politiques, et le vent de la démocratisation qui met l'accent sur la nécessité d'accorder plus de degré d'engagement des gouvernants et les inciter à entreprendre efficacement des actions prévues, tout en suscitant l'adhésion de l'ensemble de la population aux réformes, favorisant leur « appropriation » par le pays. À travers la participation, on introduit enfin l'ensemble des acteurs sociaux dans le domaine réservé de l'Etat avec pour objectif le respect du principe de responsabilité démocratique, que était souvent négligé jusqu'alors dans la plupart des pays pauvres.

Selon la définition de la Banque Mondiale, la participation est le processus à travers lequel les agents influencent et partagent le contrôle sur la fixation des priorités, la définition des politiques, l'allocation des ressources et l'accès aux biens et services publics. Il n'existe pas de guide de la participation parce qu'elle s'inscrit dans différents contextes, différents projets et différents objectifs.

Outre les bailleurs de fonds en différenciant les IBW du reste des donateurs (multilatéraux ou bilatéraux), l'ensemble des acteurs sociaux est partie prenante de ce processus, en particulier : le publics et particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables tel que les jeunes et handicapés ; l'Etat, à savoir les administrations centrales et locales, le gouvernement (national et local), le Parlement et l'Assemblée représentatives ; les organisations de la société civile, c'est à dire les réseaux, les organisations non gouvernementale (ONG), les organisations communautaires, les syndicats et associations professionnelles, les institutions académique et les groupes de recherche ; le secteur privé, comprenant l'ensemble des formes de représentation patronale.

#### IV.2.2. Portées et limites du processus participatif

La grande originalité des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté est d'avoir reconnu le rôle central et élargir le champ des acteurs à impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques rompt ainsi avec une approche qui prévalait auparavant. En conséquence, l'analyse du processus du DSRP en cours (ou intérimaire), mais aussi de leur sens de succès futur, peut être menée à partir de l'identification des acteurs clés du dispositif, trois catégories génériques sont distinguées qui elles mêmes peuvent être décomposées en deux sous groupes, l'un dominant et l'autre dominé :

- l'Etat au sens large, en différenciant le Ministère des finance et les autres institutions publiques
- société civile au sens large, en différenciant le corps intermédiaire organisées et les citoyens et plus particulièrement les pauvres.
- Les bailleurs de fonds, en différenciant les IBW du reste des donateurs (multilatéraux et bilatéraux).

La priorité des priorités est sans doute l'éducation bien qu'un certain nombre d'actions peut être mené de front. Le taux d'alphabétisme atteint une proportion incroyable en milieu rural. Et il serait vain de maîtriser l'inflation et de développer l'industrie, notamment celle créée grâce à des épargnes venues d'ailleurs, si plus de 50% de la population est analphabète. Le véritable développement économique et social se fait avec des citoyens instruits et non avec des ignorants. Par gens incapables de comprendre ce qu'on veut leur faire assimiler, même ceux-ci écoutent toujours par politesse son discours. La confiance que l'on cherche à construire entre le gouvernant et le gouverné ne s'installera qu'avec une rééducation des citoyens. Ensuite avec une bonne communication, comme il sera expliqué dans le dossier

Education, le DSRP préconise la réhabilitation d'urgence d'établissements scolaires primaires et recrutement des enseignants. Mais sans verser dans un pessimiste, ce sera un défi ardu, très complexe, compliqué par toute une accumulation de frustrations, de déceptions, d'illusion de quarante années de déclin, mais aussi par toutes les nouvelles donne sur la mondialisation et l'immigration récente qu'à subi le pays avant la crise. Jusqu'à peu, l'Etat n'a montré le moindre souci à préparer ses citoyens à ce nouveau contexte.

Autant est-il relativement facile et rapide de créer une industrie en milieu urbain ou périurbain, autant en milieu rural mettra-t-il beaucoup plus de temps à vaincre, d'abord le rejet dû aux tromperies cumulées, à construire une confiance avec ce que cela implique de résultat rapidement tangibles, et à convaincre que le développement économique lui profite.

Celui qui veut le progrès doit aussi réaliser lui même que le véritable projet de développement rural ne doit pas être imposé, mais conçu à partir du vécu des paysans, susceptible d'être amélioré, il est le problème culturel doit être considéré si l'on cherche des changements profonds et réels.

Vient ensuite dans l'ordre des priorités le problème de sécurité depuis que l'on parle de « désengagement de l'Etat », ce dernier a eu tendance quelquefois à se désengager même des tâches qui lui incombent normalement. La militarisation des postes avancés de gendarmerie et de programme de construction d'infrastructure routières semble être en bonne voie mais pour l'heure, les forces de l'ordre sont sous occupées pour leur mission. Construire est plus difficile que détruire. Cela s'est vérifié dans le rétablissement de l'organisation de la sécurité à Madagascar.

#### **IV-3 / Analyse du contenu du DSRP**

##### **IV.3.1. DSRP INTERIMAIRE**

Le document cadre du politique Economique ou DCPE reflétait les grandes lignes de la politique économique du gouvernement. Il précisait les politiques et les stratégies prioritaires de l'Etat pour une période de trois ans, et était le document de base lors des négociations avec les institutions de Bretton Woods. Le DCPE a été modifié pour devenir le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). C'est ce document qui conditionnera les aides futures et l'allègement des dettes.

La stratégie de lutte contre la pauvreté énoncée dans le DSRP est élaborée par un processus participatif faisant intervenir l'administration, la société civile, les ONG et les bailleurs.

Elle s'articule sur trois axes :

- renforcement des capacités institutionnelles relatives aux activités productrices à fort impact sur la réduction de la pauvreté,
- promotion des activités génératrices de revenus en « faisant participer les pauvres »,
- développement du partenariat et investissements et protection de l'environnement.

Dans le cadre de l'initiative PPTE, le DSRP Intérimaire a permis à Madagascar de bénéficier d'un allègement et d'un rééchelonnement de dettes et d'un financement important du Club de Paris. Cette restructuration de dettes permettra à Madagascar d'économiser \$161 millions (1062,9 millions de Fmg) sur \$254 millions (1676,8 milliards de Fmg) et de l'affecter à des secteurs prioritaires : santé, éducation, infrastructures, sécurité... Cet allègement est également accompagné d'un rééchelonnement de \$93 millions sur une période de 23 ans.

La finalisation d'un accord avec la Banque Mondiale ou le FMI ouvre par ailleurs la voie vers la réduction de dettes envers les autres créanciers bilatéraux : la Russie, \$400 millions sur les 560 millions en 2000, avec le rééchelonnement du reste ; la SUISSE, réduction à 70% du montant des dettes ; l'Allemagne, 160 milliards de Fmg effacés sur les dettes commerciales.

#### IV.3.2. DSRP FINAL

L'année 2002 était le début d'un chantier de réformes que la grande majorité des acteurs économiques attendaient depuis longtemps. Un document qui devrait refaire surface est le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ou DSRP, qui expose les actions que l'Etat se propose d'entreprendre pour les 13 années à venir, pour poursuivre la relance économique amorcée les dernières années.

C'est un document obligatoire, élaboré dans le cadre de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés de la Banque Mondiale. Le DSRP dans sa version finale a été soumis aux bailleurs de fonds, dans le but d'obtenir un allègement des encours de dettes malgaches.

Trois axes sont retenus dans le document final, avant revue :

1. « L'amélioration des performances économiques, en y faisant participer les pauvres ». L'objectif de croissance annoncé pour 2003 était de 6,3% et sera certainement réajusté. On suppose l'inflation maîtrisée et les réformes structurelles et institutionnelles ainsi que le développement industriel, consolidés.

2. Le développement des services essentiels de base (éducation, santé, eau potable etc.) et l'élargissement des « filets de sécurité » au bénéfice des plus démunis, les plus vulnérables.
3. La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités pour l'amélioration de la bonne gouvernance et l'établissement d'une relation de confiance entre le gouvernant et le gouverné.

15 programmes aussi étaient mis à jour pour tenir compte de la vision à plus long terme (2020) Madagascar Naturellement, qui projette une transition d'une économie de subsistance à une économie tournée vers le marché pour réaliser son potentiel par l'emploi optimal de ses ressources dans le respect de l'environnement. Ils sont dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, qui a commencé au mois de juillet 2003. Les quinze programmes sont répartis sur trois plans :

#### Sur le plan GOUVERNANCE

Programme 1. Gouvernance et lutte contre la corruption

- Sous-programme : Réforme de la Fonction publique

Programme 2. Gouvernance et respect de la démocratie

- Sous-programme : Fiabilisation des opérations électorales

Programme 3. Gouvernance et Etat de droit

- Sous-programme : Réforme Administrative
- Sous-programme : Environnement du monde du travail
- Sous-programme : Justice Sous-programme : Protection civile
- Sous-programme : Défense
- Sous-programme : Sécurité publique

Programme 4. Gouvernance de proximité

- Sous-programme : Décentralisation
- Sous-programme : Déconcentration

#### Sur le plan ECONOMIQUE

Programme 5. Stabilité macroéconomique et croissance

- Sous-programme : Economie et budget

Programme 6. Développement des secteurs porteurs

- Sous-programme : Tourisme
- Sous-programme : Mines

- Sous-programme : Pêche
- Sous-programme : Industries manufacturières

**Programme 7. Développement Rural**

- Sous-programme : Agriculture et Elevage
- Sous-programme : Environnement, Eaux et Forêts

**Programme 8. Développement et dynamisation du secteur privé**

- Sous-programme : Industrie, commerce et développement du secteur privé

**Programme 9. Développement et intensification des infrastructures structurantes**

- Sous-programme : Transports, Routes et Météorologie
- Sous-programme : Aménagement du territoire
- Sous-programme : Energie Sous-programme : Poste, Télécommunications et Communication

**Programme 10. Ouverture a la concurrence mondiale**

- Sous-programme : Relations internationales
- Sous-programme : Commerce

**Sur le plan SOCIAL**

**Programme 11. Développement du niveau éducatif de la population et de la recherche**

- Sous-programme : Education fondamentale
- Sous-programme : Enseignement post-Education Fondamentale
- Sous-programme : Recherche

**Programme 12. Développement de la santé de la population Sous-programme : Santé**

- Sous-programme : Planning familial
- Sous-programme : IST/VIH Sida
- Sous-programme : Nutrition

**Programme 13. Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement**

- Sous-programme : Eau potable et Assainissement

**Programme 14. Réduction de l'exclusion et protection sociale**

- Sous-programme : Education Non Formelle
- Sous programme : Protection sociale
- Sous programme : Population et Développement Social
- Sous-programme : Filets de sécurité
- Sous-programme : Réponse aux chocs

**Programme 15. Valorisation de la diversité culturelle**

- Sous-programme : Culture

- Sous-programme : Jeunesse
- Sous-programme : Sports

## **IV-4 /Analyse des résultats et impacts du DSRP : SUIVI EVALUATION DSRP**

### IV.4.1. Processus de suivi évaluation du DSRP

L'évaluation du processus DSRP a été faite à deux niveaux : dans le cadre des l'Enquête Permanente auprès des Ménages pour les ménages et lors des réunions techniques régionales avec les interlocuteurs techniques des services déconcentrés.

#### *Enquête Permanente auprès des Ménages 2005*

Selon les résultats de L'INSTAT dans le cadre de l'Enquête Permanente auprès des Ménages 2005 sur la perception du DSRP sur la base de leur perception subjective par la population seulement 13.8% disent avoir en entendu parler du DSRP. Les ménages des zones urbaines connaissent mieux le DSRP que ceux des zones rurales avec des proportions respectives de 27,4% et 9,6%.

Une proportion forte des ménages (68%) a répondu que le DSRP était le fruit de l'initiative du gouvernement malgache. Plus élevé est le niveau d'instruction du ménage, plus forte est la proportion des ménages ayant affirmé que le DSRP a été « initié par le gouvernement malgache ». Ce taux passe de 50,2% chez les ménages « sans instruction » à 73,7% parmi ceux ayant le niveau d'instruction « supérieur ».

Une proportion faible des ménages de l'ordre de 29.3% ont répondu que le DSRP reflétait les réalités du pays contre 55.6% qui disent le contraire et 14.5% qui affirment ne pas savoir. La proportion des ménages ayant affirmé que le DSRP reflétait les réalités du pays diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé.

Sur la participation à l'élaboration du DSRP, 17.1% ont affirmé que toutes les entités ont été impliquées dans le processus tandis que 34% ont répondu par la négative et 42.5% ne savent pas. Il est constaté que le taux de réponse négative augmente avec le niveau d'instruction passant de 12,5% chez les ménages sans instruction à 44,6% chez ceux ayant le niveau supérieur. Le taux de réponses affirmatives est relativement plus fort parmi les ménages ayant un niveau d'instruction plus élevé.

Lors des dernières réunions techniques réalisées au niveau des 22 Régions au mois de mars 2007, un questionnaire d'évaluation du processus DSRP portant sur l'implication des acteurs de développement, les principaux réalisations et résultats constatés au niveau des régions sur la mise en oeuvre du DSRP et les améliorations constatées entre le DSRP et le MAP a été

élaboré et remis aux différents représentants des Ministères et des services déconcentrés. 112 questionnaires ont été retournés par les participants.

Le résultat de l'exploitation des questionnaires a fait ressortir que 58.7% des enquêtés ont trouvé que l'implication des acteurs de développement était bonne dans l'élaboration du DSRP. Pour le suivi du DSRP, 55.6 % pensent qu'elle était moyenne. Concernant la méthodologie de travail, 57.3% % estiment qu'elle était moyenne. L'appui technique apporté par le STA dans la phase de suivi –évaluation a été jugée bonne par 55.5% des enquêtés.

Les différences constatées entre les résultats deux évaluations effectuées auprès de la population et des représentants des Ministères et des services déconcentrés sur l'implication dans le processus DSRP tient du fait que le processus a été initié au niveau provincial et non régional alors que l'EPM 2005 a été réalisé au niveau régional.

#### IV.4.2. Résultats et impacts du DSRP

En dépit d'importants résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre du cycle de programmation DSRP, l'analyse et la synthèse des informations et données collectées ont permis de voir les contraintes majeures pour un développement rapide et durable. Parmi les principales problématiques de la mise en oeuvre du DSRP, les faits ci-après méritent une attention particulière.

-La croissance économique réalisée par Madagascar, d'un taux moyen annuel de 5% durant le cycle DSRP, est insuffisante pour entraîner un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Même si le taux de pauvreté a diminué de 6,1 points entre 2003 et 2006 en passant de 73,6% à 67,5%, à l'issue de la période de mise en oeuvre du DSRP, près de deux tiers de la population vivent encore dans des conditions de vie précaires avec un revenu moyen inférieur au seuil de pauvreté qui est évalué à 338 272 Ariary par an et par individu en 2006.

L'amélioration des conditions de vie des populations, en général, et des populations rurales en particulier n'est pas très significative. Les objectifs globaux du DSRP en la matière ne sont pas totalement atteints. Cette situation pourrait s'expliquer par la conjugaison des principaux facteurs déterminants de la pauvreté. Les chocs exogènes comprennent l'augmentation du prix du pétrole sur le marché international et les dégâts provoqués par des catastrophes naturelles. En effet, les cyclones qui frappent régulièrement le pays, rendent vulnérables les populations des régions sensibles et anéantissent les efforts de production et construction.

En ce qui concerne les facteurs internes, les niveaux de productivité, de compétitivité et d'investissement du secteur privé en général, et du secteur agricole en particulier, restent au

bas niveau ; ce, comparativement à ceux des autres pays de la région (partie australe de l’Afrique et Océan Indien).

Cette situation résulte notamment :

- (i) du faible niveau d’instruction et de qualification d’une partie importante de la main d’oeuvre dont à peu près la moitié est analphabète, et
- (ii) des difficultés d’accès aux informations, aux marchés, aux infrastructures économiques de base (transports et énergie) et aux services financiers. La sécurité n’est pas encore garantie notamment en milieu rural.

Un autre facteur déterminant de la pauvreté et qui ne s’est pas beaucoup amélioré durant le cycle DSRP concerne la forte croissance démographique. En effet, par rapport au niveau de revenus, la taille moyenne des ménages reste élevé. En 2006, la fécondité est assez importante avec une descendance moyenne de l’ordre 5 enfants par femme. La production nationale c’est à dire la croissance de la production nationale n’arrive pas à suivre cette forte croissance de la population.

Un aspect particulier de la situation de pauvreté concerne la disparité, d’une part, entre les milieux urbains et ruraux (les taux de pauvreté en 2006 sont respectivement de 50,3% et 72,3%) et d’autre part, entre les Régions (les ratios de pauvreté dans les régions varient entre 41,8% et 82,2% en 2006). Les autres faiblesses qui restent à surmonter à l’issue du cycle DSRP concernent les contraintes de capacités et de ressources à tous les niveaux :

- les capacités de leadership ainsi que les capacités d’élaboration, de coordination, de mise en oeuvre et de suivi évaluation des politiques publiques sont faibles tant au niveau central qu’aux niveaux sectoriel et décentralisé ; d’où l’efficacité assez limitée des actions gouvernementales ;
- les ressources financières publiques externes et internes (recettes fiscales) mobilisées sont insuffisantes par rapport à l’ampleur des efforts de développement ; le taux de pression fiscale stagne autour de 11% ;
- les capacités techniques et financières des Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions et Communes) et des Services Techniques Déconcentrés restent faibles ;
- les niveaux d’implication et de participation des populations locales dans les processus de prise de décision et de pérennisation des acquis ne sont pas encore appréciables.

## **CHAPITRE V : DEBAT SUR LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : DU DSRP AU MAP**

Concernant le passage entre le DSRP et le MAP, les réponses en général portent sur une grande amélioration constatée au niveau de la responsabilisation de l'Etat, de l'implication des acteurs de développement, de la communication et de la vulgarisation. Le MAP est considéré comme plus lisible et compréhensible par rapport au DSRP.

Il est à préciser que le traitement de l'ensemble des faiblesses et problématiques rencontrées est prévu dans le MAP à travers les priorités, les huit engagements et les défis qui y sont clairement définis. L'enjeu consiste à assurer la mise en oeuvre effective des orientations et actions prioritaires du MAP. Aussi, des résultats plus promettant devraient –ils être obtenus dans le cadre du nouveau cycle de programmation du MAP compte tenu des nombreuses innovations introduites. A ce titre, le MAP prévoit, entre autres, l'application des valeurs directrices suivantes :

- (i) le professionnalisme,
- (ii) le leadership partagé,
- (iii) le renforcement des capacités,
- (iv) la participation et la coopération,
- (v) l'utilisation des ressources,
- (vi) la compétitivité et
- (vii) la détermination de réussir.

Dans ce document, elle est une des facteurs essentiels pour une croissance économique durable. A Madagascar, le modèle défini par la nouvelle politique gouvernementale était d'abord tiré par l'agri-business puis le tourisme, la pêche, les industries textiles et annexes, et enfin par les exploitations minières. Les efforts entrepris en matière d'investissement et les projets suspendus pendant la crise de 2002 devraient connaître à nouveau une effervescence.

Pour accélérer et mieux coordonner le processus de développement de Madagascar et pour faire un saut qualitatif, le président Marc RAVALOMANANA a élaboré le Plan d'Action pour Madagascar, ou MAP. « Le MAP est un plan d'action ambitieux, qui définit la feuille de route et les priorités de notre nation de 2007 à 2011. Le MAP décrit les engagements, les stratégies et les actions qui conduiront à une croissance économique rapide, contribueront à la réduction de la pauvreté, et permettront au pays de tirer avantage des défis de la

mondialisation, conformément à la vision nationale : Madagascar, *Naturellement* et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ».<sup>16</sup>

### **Les contenus du MAP**

#### a) les huit engagements du président :

➤ Une bonne gouvernance ou le gouvernement et la fonction publique seront intègres, efficaces et professionnelles dans l'accomplissement de tous les travaux, les activités et prestation des services.

➤ Transformation de l'éducation avec la création d'un système éducatif avec des standards de classe mondiale en quantité et en efficacité

➤ La santé

➤ L'infrastructure Madagascar sera une nation connectée grâce à la construction de routes de qualité et des systèmes d'information technologique dans tout le pays pour permettre un développement rapide la facilitation des affaires et du commerce la communication entre les citoyens et les visiteurs

➤ Développement rural qui est à la base des efforts du gouvernement

➤ L'économie et le secteur privé

➤ L'environnement par la protection de l'environnement et la gestion sage et responsable de ces ressources

➤ La solidarité nationale

Chaque objectif est muni de défi compte tenu de la réalité actuelle

#### b) MAP et l'OMD (objectifs du millénaire pour le développement)

Les objectifs du millénaire pour le développement comprennent huit points essentiels :

- Eradiquer la pauvreté extrême et la famine par la réduction de  $\frac{1}{2}$  la portion de la population mondiale qui vit avec moins de 1\$ par jour jusqu'en 2015, réduire de  $\frac{1}{2}$  la population mondiale qui faim
- Atteindre l'éducation primaire universelle pour tous les enfants jusqu'en 2015
- Promouvoir l'égalité des sexes et donner du pouvoir aux femmes par l'élimination de l'inégalité entre garçons et filles à tous les niveaux d'éducation jusqu'en 2015
- Réduire la mortalité infantile ( $>5$ ) de  $\frac{2}{3}$  jusqu'en 2015
- Améliorer la santé maternelle par la réduction de la mortalité des mères de  $\frac{3}{4}$  jusqu'en 2015

---

<sup>16</sup> Source MAP 2006

- Combattre le VIH/SIDA, la malaria ainsi que d'autres maladies et contenir et renverser la tendance jusqu'en 2015
- Assurer la durabilité environnementale
  - ce sont des stratégies pour avoir un développement durable pour cela il faut protéger les ressources naturelles,
  - réduction de ½ de la population sans accès à l'eau potable et à la sanitation jusqu'en 2015.
- Développer un partenariat global pour le développement : commerce et système de financement libéralisés, accès aux médicaments à prix abordables, accès aux nouvelles technologies.

**c) Les résultats**

A travers le processus du MAP l'Etat investit dans sept domaines de capital pour le bien être national :

- En capital humain : dans le domaine de service de santé, l'éducation
- En capital infrastructure : les route l'électricité, l'eau, l'hygiène, l'aéroport communication
- En capital secteur privé : équipement, installation, transports, stratégies et cadres légaux
- En capital naturel : terre arable, sols sains, la biodiversité, écosystème
- En capital en leader ship : capacité managériale pour promouvoir le changement
- En capital savoir : savoir faire scientifique et technologique augmentant la productivité
- En capital institutionnel public : la bonne gouvernance et l'appui en termes de fonction publique à la nation.

**d) Les bénéfices**

Les bénéfices pour :

- la population malgache : le MAP doit leur donner de l'optimisme et une confiance
- l'administration publique malgache : la vision du MAP habilite la fonction publique, les fonctionnaires doivent se sentir qu'ils dirigent la mise en œuvre du plan d'action
- pour les investisseurs nationaux : ils doivent sentir qu'un changement réel et durable et en train d'avoir lieu pour pouvoir investir

- pour les investisseurs internationaux : ils doivent être confiants et enthousiastes pour investir dans Madagascar dans un environnement stable
- pour les bailleurs : ils doivent considérer Madagascar comme un pays pilote en terme d'appui et de mise en œuvre d'un plan créatif et de grande envergure pour avoir un développement durable.

## CONCLUSION

La pauvreté est un phénomène commun qui persiste dans tous les pays du monde, dans les pays développés et surtout dans les pays en voie de développement.

A partir de l'approche de la pauvreté sur les ressources, on a pu émettre l'hypothèse du travail pour étudier ou analyser la pauvreté dans une société donnée.

La pauvreté est un état de cumul, de lacune et de désavantages. Les situations de pauvreté peuvent combiner un triple état d'une société au niveau de la ressource économique, au niveau formation et au niveau de ressource relationnel.

C'est la prise en considération conjointe de ces 3 types de ressources qui peut rendre possible la diversité de figure de la pauvreté d'ou la pauvreté multidimensionnel.

Dans le cas de Madagascar, la pauvreté est partout et persiste pendant plusieurs années. La pauvreté dans ce pays peut être perçu grâce à plusieurs indicateurs : indicateur de revenu de consommation, indicateur du revenu par tête qui ont permis de voir que l'étendu de la pauvreté à Madagascar varie d'une région à une autre. Il y a également les indicateurs de développement humain comme l'IDH, qui montre que la pauvreté empêche l'éducation ou l'instruction de la population. L'absence ou l'insuffisance de l'infrastructure éducative, la manque de motivation des parents, expliquent la faiblesse du taux de scolarisation à Madagascar d'ou les niveaux de formation est très bas entraînant une main d'œuvre à bon marché. La santé est aussi l'une des lacunes qui entraîne la pauvreté surtout l'augmentation des maladies transmissibles VIH/SIDA qui est un véritable danger pour la population.

La mise en œuvre d'une politique sociale cohérente pour pouvoir sortir Madagascar de la pauvreté nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers dans le cadre des dépenses sociale, l'aide au développement que ce soit dons, prêts accordés par tous les organisme publics nationaux et internationaux semble être le moyen le plus efficace pou permettre à Madagascar d'accroître l'efficacité des dépenses sociale en vue d'améliorer le bien être sociale de ses populations et ainsi éradiquer la pauvreté (Dépenses sociales essentielles sont les dépenses relatives aux soins de santé primaire à l'éducation de base, aux programmes de vaccination, au planning familiale, au programme alimentation, à l'assainissement pour les zones rurale et urbaines). Dans quelle mesure l'IPPTÉ s'intègre dans la logique de l'aide publique au développement ?

L'IPPTÉ est une initiative des institutions de Bretton Woods (BM & FMI). Les insuffisances nées de l'application de la version initiale conduisent à l'adoption d'un cadre renforcé qui se caractérise par un affermisement de la liste des bénéficiaires potentiels. Dans

le cadre de l'IPPTE, la libération du débiteur c'est à dire le pays pauvre comme Madagascar a mis non seulement ce pays à l'abri des procédures de recouvrement mais lui donne la possibilité de se comporter en propriétaire c'est à dire, le pays débiteur est libre de disposer à sa guise des fonds issus de la remise de dette par l'IPPTE. Pour autant que l'on considère l'IPPTE comme générateur d'un lien d'obligation entre PPTE et leur créanciers, le processus de l'IPPTE est un engagement des créances tandis que la condition est la réduction de la pauvreté et la promotion de la bonne gouvernance à charge des PPTE. Mais les qui propos concernant l'IPPTE font croire que l'aide publique au développement (APD) pourrait diminuer sensiblement suite aux opération d'allégement de dette alors que les ressources additionnelles attendues au titre de cette initiative sont encore insuffisantes pour la réalisation de l'objectif de réduction de moitié du pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté.

Dans le cadre de l'IPPTE, il est prescrit également aux pays candidats à un allègement de dette d'élaborer et de mettre en place une stratégie globale, viable, participative de réduction de la pauvreté. Ce nouvel instrument est une indication claire que les ressources de l'IPPTE et les autres seront effectivement consacrées à faire reculer la pauvreté. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) doit décrire une gamme des initiatives prévues, les objectifs de développement et les modalités de leur suivi ainsi que leur besoins de financement. C'est un document qui remplace le document cadre de la politique économique, et son étendue est pour 5 ans. C'est le MAP qui prend le relais pour les 5 ans à venir. L'Etat Malgache a entrepris le MAP (un plan d'action innovant qui mobilisera le peuple Malgache ainsi que les partenaires sociaux) qui comporte 8 engagements du Président et qui correspond à 8 objectifs principaux. Le but est encore la réduction de la pauvreté, la croissance rapide, le développement du pays par rapport aux défis de la mondialisation et conformément à la vision Madagascar Naturellement. Reste à savoir si le MAP va réussir là où le DSRP a échoué. Est-ce que le MAP va supprimer la pauvreté de Madagascar ? Est-ce que le MAP va développer le pays et assurer ainsi le bien-être de la population malgache ? Tant de questions qui méritent réflexion dans 5 ans.

## **ANNEXE**

**Tableau 5. Madagascar : Principaux Indicateurs d'endettement Extérieur, 1998-2018 1/**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	1999-2008	2009-18	
	Projection											Projection												
1. Service total de la dette (2+3)	224,5	203,5	284,1	212,4	189,1	181,2	168,0	171,3	181,5	182,3	193,9	208,7	222,0	235,2	248,9	261,3	274,6	290,6	308,7	332,8	352,8	220,2	273,5	
2. Amortissement (5+3+35)	143,2	118,3	220,8	144,8	121,0	112,4	99,0	106,5	106,6	113,1	131,1	130,9	131,6	143,8	147,9	152,0	158,3	166,3	180,0	189,8	138,1	153,0		
3. Intérêts (18+3+36)	91,3	85,2	63,3	67,6	68,0	68,9	70,4	72,3	74,9	77,7	80,8	85,5	91,1	91,6	105,1	113,4	122,6	132,3	142,4	152,8	163,0	82,0	120,6	
4. Service sur la dette contractée (5+8)	181,2	160,4	155,4	149,7	147	135,6	116,5	114,6	119,4	114,5	120,1	127,1	127,7	127,8	127,0	123,2	118,5	115,7	113,6	115,2	114,0	151,5	121,0	
5. Amortissement (6+7)	107,0	114,8	120,7	118,4	120,4	111,7	94,8	94,8	100,9	97,4	104,3	112,6	114,6	115,9	116,3	113,6	109,9	107,9	106,4	108,5	107,7	118,5	111,3	
6. A moyen et long terme (7+8+16)	101,0	114,8	120,7	118,4	120,4	111,7	94,8	94,8	100,9	97,4	104,3	112,6	114,6	115,9	116,3	113,6	109,9	107,9	106,4	108,5	107,7	118,5	111,3	
7. Créditeurs multilatéraux 1/	48,7	47,2	56,0	54,4	61,8	65,6	65,2	74,7	81,0	77,5	84,4	93,5	97,1	99,8	100,5	101,7	101,5	102,5	103,7	105,9	105,7	71,6	101,1	
8. Pays créditeurs (9+15)	56,4	65,9	62,4	61,6	57,7	46,1	29,6	20,1	19,0	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	19,9	
9. Club de Paris (10+11)	52,1	61,9	59,8	59,0	55,1	43,1	21,2	19,4	19,3	19,2	19,2	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	
10. Post date butoir	13,2	12,4	13,2	12,5	9,8	8,4	6,8	6,2	6,1	6,0	5,2	3,6	3,0	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	
11. Prédate butoir	38,9	49,5	46,6	46,6	45,3	20,4	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	13,1	
12. Dont : DPR concessionnelles (Toronto)	27,0	39,2	36,9	36,9	26,3	15,7	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	
13. Dont : DPR concessionnelles (Londres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
14. Dont : DPR concessionnelles (Naples)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
15. Autres pays créditeurs hors Club de Paris	4,4	4,1	2,6	2,6	3,0	2,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	
16. Autres créanciers non-officiels	1,9	1,7	2,4	2,4	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
17. A court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
18. Intérêts (19+30)	74,1	45,6	34,7	31,3	27,3	23,9	21,7	19,8	18,5	17,1	15,8	14,5	13,1	11,9	10,7	9,6	8,5	7,8	7,2	6,8	6,3	33,0	9,6	
19. A moyen et long terme (20+21+29)	74,1	45,6	34,7	31,3	27,3	23,9	21,7	19,8	18,5	17,1	15,8	14,5	13,1	11,9	10,7	9,6	8,5	7,8	7,2	6,8	6,3	33,0	9,6	
20. Créditeurs multilatéraux 1/	20,5	20,4	15,0	14,5	13,2	12,3	11,6	10,0	10,7	10,0	10,7	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	
21. Pays créditeurs (22+28)	53,0	24,8	19,3	16,6	14,1	11,7	10,1	8,7	7,8	6,8	5,8	4,9	3,9	3,1	2,3	1,6	0,9	0,6	0,3	0,2	1,8	1,8	1,8	
22. Club de Paris (23+24)	38,6	24,6	19,2	16,6	14,0	11,7	10,1	8,7	7,8	6,8	5,8	4,9	3,9	3,1	2,3	1,6	0,9	0,6	0,3	0,2	1,8	1,8	1,8	
23. Post date butoir	5,0	4,6	3,9	3,4	2,9	2,5	2,2	1,9	1,7	1,5	1,2	1,0	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	3,1	0,5	0,5	
24. PdP date butoir	33,6	20,1	15,3	13,2	11,1	9,2	7,9	6,8	6,1	5,3	4,6	4,0	3,4	2,8	2,2	1,6	1,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
25. Dont: DPR concessionnelles (Toronto)	15,9	15,1	13,0	11,3	9,5	7,8	6,7	5,8	5,2	4,6	4,0	3,4	2,8	2,2	1,6	1,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
26. Dont: DPR concessionnelles (Londres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
27. Dont: DPR concessionnelles (Naples)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
28. Autres pays créditeurs hors Club de Paris	14,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
29. Autres créanciers non-officiels	0,5	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
30. A court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
31. Service des nouveaux emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
32. Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
33. Intérêts	0,0	11,8	8,2	12,3	16,8	21,0	24,9	32,7	32,7	36,9	41,5	47,6	54,8	62,8	71,7	81,5	92,1	103,1	114,4	125,9	131,3	23,5	89,1	
34. Service de la dette rééchelonnée	53,3	31,4	120,5	50,4	24,5	24,6	25,3	25,5	25,8	26,2	26,7	27,3	27,9	28,5	29,8	30,6	31,7	33,7	36,7	36,7	38,0	43,4	31,3	
35. Amortissement	36,2	3,5	100,1	26,4	0,6	0,7	1,5	1,7	2,0	2,6	3,2	3,9	4,7	5,5	6,4	7,5	8,7	10,2	12,8	16,6	16,6	17,8	9,5	
36. Intérêts	17,1	27,9	23,0	24,0	23,9	23,9	23,8	23,8	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	
Pour mémoire																								
Service total de la dette (=1)	234,5	203,5	284,1	212,4	189,1	181,2	168,0	171,3	181,5	182,3	193,9	208,7	222,0	235,2	248,9	261,3	274,6	290,6	308,7	323,8	332,8	220,2	273,5	
en pourcentage des exportations des biens et services	29,3	22,5	29,1	19,9	16,4	14,5	12,4	11,7	11,4	10,6	10,4	10,3	10,1	9,8	9,5	9,2	8,9	8,6	8,4	8,3	8,1	8,1	8,1	
Apres rééchelonnement 2/	182,8	148,6	229,6	150,7	131,8	136,8	139,7	151,3	162,3	163,8	176,2	191,7	205,7	210,6	214,2	219,1	224,2	229,6	234,2	240,4	244,6	244,6	244,6	
en pourcentage des exportations des biens et services	22,8	16,4	23,5	14,1	11,4	11,0	10,3	10,3	10,2	9,5	9,4	9,4	9,3	9,2	9,0	8,8	8,7	8,5	8,4	8,3	8,1	8,1	8,1	
En cours total (en millions des Fcfa)	3	324,4	3	319,9	3	329,1	3	317,2	3	302,6	3	310,7	3	310,7	3	310,7	3	310,7	3	310,7	3	310,7	3	
en pourcentage des exportations des biens et services	415,0	378,1	361,8	336,6	320,5	304,9	290,1	276,9	264,2	257,6	243,2	234,5	224,3	212,4	206,2	219,1	214,2	219,1	214,2	219,1	214,2	214,2		
Apres rééchelonnement 2/	3	366,1	2,926,7	2,95,5	3	307,0	3	181,9	3	322,1	3	345,8	3	359,9	3	375,6	3	375,6	3	375,6	3	375,6	3	
en pourcentage des exportations des biens et services	320,2	323,6	304,1	286,1	276,0	266,4	255,9	246,1	236,6	227,9	220,8	214,4	208,3	197,5	192,7	187,8	182,7	182,7	182,7	182,7	182,7	182,7	182,7	
En cours total (en millions des Fcfa)	3	328,2	2,968,0	2,912,0	2,805,9	2,761,2	2,735,7	2,710,0	2,678,3	2,650,0	2,614,9	2,571,1	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	2,475,7	
en pourcentage des exportations des biens et services																								

**Tableau 3. Madagascar : Indicateurs Sociaux et Démographiques, 1996-1997**

Surface (kilomètres-carré)	581 540						
Population							
Total (en millions) (1998)	14,0						
Population urbaine (pourcentage par rapport au total)	27,0						
Densité de population (habitants par km <sup>2</sup> )	23,6						
Densité de population, rurale (habitants par km <sup>2</sup> ) (1995) 2/	37,94						
Croissance démographique (variation annuelle en pourcentage)	3,0						
Espérance de vie à la naissance (années)							
Total	58,1						
Femmes	59,6						
Hommes	56,6						
Taux brut de natalité (pour 1,000)	40,9						
Taux brut de mortalité (pour 1,000)	10,8						
Taux de mortalité infantile (pour 1,000)	87,7						
Education							
Taux d'analphabétisme, total de la population adulte (pourcentage de la population de +15 ans) (1990)	19,8						
Éducation primaire, élèves (en milliers) (1994)	1 504,7						
Éducation secondaire, population totale des élèves (en milliers) (1992)	304,8						
Inscriptions à l'école primaire (pourcentage de la tranche d'âge correspondante) (1993)	8,1						
Inscriptions aux lycées (pourcentage de la tranche d'âge concernée) (1993)	72,0						
Inscriptions dans les établissements de troisième cycle (pourcentage dans la tranche d'âge concernée) (1993)	14,0						
Santé							
Lits d'hôpitaux (pour 1,000) (1990)	0,9						
Médecins (pour 1,000) (1990)	0,1						
Eau potable (pourcentage de la population ayant accès) (1994)	29,0						
Assainissement (pourcentage de la population ayant accès) (1994)	15,0						
Immunisation infantile (moins de 12 mois, pourcentage)	67,0						
Vaccinations de base (DPT)							
Rougeole	59,0						

Sources : Autorités malgaches; et services de la Banque Mondiale, Indicateurs du Développement Mondial.

1/ Estimations les plus récentes disponibles.

2/ La densité de la population rurale s'obtient en divisant la population rurale par la surface cultivable.

**Tableau 4. Madagascar : Besoins de Financements Extérieurs, 1996-2001**

	(En millions de DT\$)	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Programme
Besoins de financements globaux	239,8	116,1	225,9	111,3	337,6	302,9	
Déficit du compte courant (excluant les transferts officiels nets)	194,3	201,9	219,6	207,6	215,1	224,8	
Amortissements	108,6	78,0	95,0	76,0	92,1	77,2	
Remboursements FMI	11,6	12,9	10,3	9,0	3,8	1,3	
Variation des arrérages extérieurs totaux (augmentation -)	-169,3	783,2	-12,0	714,7	0,0	0,0	
Variation des avoirs extérieurs nets (augmentation +) 1/	94,5	40,2	-86,9	104,1	26,6	-0,4	
Déboursements	226,2	299,6	187,9	283,9	249,6	253,8	
Transferts officiels	91,0	140,2	86,1	105,4	106,3	112,3	
Tirages sur prêts	62,0	155,5	90,2	86,2	93,1	96,3	
Autres flux de capital (net) 2/	66,2	-6,1	-0,3	-15,7	-15,3	-13,0	
Investissements directs	7,0	10,0	11,9	108,0	65,5	58,3	
Ecart de financement	13,6	816,6	38,0	827,4	88,0	49,0	
Allègement de la dette	0,0	803,0	38,0	716,2	0,0	0,0	
FMI (FASR)	13,6	13,6	0,0	13,6	13,6	0,0	
Ecart de financement résiduel 3/	0,0	0,0	0,0	97,6	74,4	49,0	

Sources : Banque Centrale de Madagascar (BCM); et estimations et projections des services du Fonds.

1/ Excluant les variations de la situation nette vis-à-vis du FMI.

2/Y compris les erreurs et omissions.

3/ Il est prévu que les écarts projetés seront couverts par l'engagement de nouveaux prêts pendant la période, une extension éventuelle jusqu'à juillet 2000 de l'accord de 1997 du Club de Paris (reéchelonnement des flux en termes de Naples) avec traitement similaire de la part des autres créateurs et, par la suite, avec allègement de la dette par une opération sur stock de dette, également en termes de Naples.

## **GLOSSAIRE**

**AID/IDA :** Association International Pour Le Développement

**APD :** Aide Publique au Développement

**IPPTE :** Initiative Des Pays Pauvres Très Endettés

**DCPE :** Document Cadre De Politique Economique

**DSRP :** Document Stratégique Pour La Réduction De La Pauvreté

**EPM :** Enquête Périodique Auprès Des Ménages

**ISHH :** Indicateur Sexo-Specifique De Développement Humain

**IDH :** Indicateur De Développement Humain

**IDE :** Investissement Direct Etranger

**PAS :** Politique D'ajustement Structurelle

**CAD :** Comite D'aide Au Développement

**OPEC :** Organisation Des Pays Exportateurs De Pétrole

**PIB :** Produit Intérieur Brut

**ODI:** Objectif De Développement International

**HIPC:** Highly Indebted Poor Countries (IPPTE)

**IBW:** Institution de Brettons Woods

**VAN:** Valeur Actuelle Nette

**FASR:** Facilite D'ajustement Structurelle

**FRPC:** Facilite Pour La Réduction De La Pauvreté Et De La Croissance

**IFI:** Institution Financière Internationale

**MCA:** Millenium Challenge Account

**DDP:** Direction De La Dette Publique

**FID:** Fonds D'intervention Pour Le Développement

**PSDR:** Projet De Soutien Au Développement Rural

**PADR:** Plan D'action Pour Le Développement Rural

**STA:** Secrétariat technique de l'ajustement

**MAP:** Madagascar Action Plan ou Madagascar Amperin'asa

## **LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1 : Madagascar : Profil de la pauvreté par province**

**Tableau 2 : Madagascar : Répartition des dépenses par tête par an selon le groupe socio économique du chef de ménage en 1999**

**Tableau 3 : Madagascar situation de la pauvreté selon le genre et la situation matrimoniale du chef de famille**

**Tableau 4 : Madagascar : Indicateurs de développement humain en 1999**

**Tableau 5 : Madagascar : Répartition de la population selon le niveau d'instruction, par lieu de résidence (%)**

**Tableau 6 : Service de la dette extérieur**

**Tableau 7: En cours de la dette extérieur après Allègement (en millions de DTS)**

**Tableau 8 : Les indicateurs de dette à Madagascar**

**Tableau 9 : Utilisation Prévisionnelle des Ressources IPPTE**

**Tableau 10 : Répartition du financement de la lutte contre la pauvreté**

## **BIBLIOGRAPHIE**

- CAVIEZEL Lothar et BLARDONE Gilbert, FMI : Endettement du Tiers monde et ajustement structurel : cas de Madagascar
- CLING Jean Pierre, et RAZAFINDRAKOTO Mireille, et ROUBAUD François, Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté, Paris Economica 2002
- HUGON Philippe, Economie de développement.....
- DSRP (Document Stratégique pour la Réduction de la pauvreté)
- MAP (Madagascar Action Plan)
- HUFTY, Marc, Une économie politique de l'ajustement économique, extrait de « Un gouvernement sous l'influence, 1997 »
- Rapport annuel 2005, 2004, 2003 Banque Central de Madagascar
- « Histoire et idée de l'aide publique au développement » in courrier de la planète, N°33, Mars Avril 1999
- BOLOUDAN Valérie GHINET Serge, « Tourments et Tournants de la coopération au développement », in Impasses et promesses : L'ambiguïté de la coopération au développement (sous la direction de Daniel Fino), Nouveau cahiers de l'IUED, Genève (Paris ; IUED) P.U.F, 1996 pp165-187
- RAKOTOARISON Solofo, RALIJAONA Andry, RANDRIAMAHALEO Tovo, Madagascar : Les Défis d'un développement durable.....Leçons d'hier pour les perspectives de demain, Ed CERIC s.a.r.l Madagascar Août 2002
- TAMBA, Isaac chargé de cours à l'université de Yaoundé II, Cameroun : Enjeux et Défis de l'initiative PPTE, Ed : Presses Universitaires d'Afrique, Marque déposée de AES sa, Yaoundé 2001.

## **TABLE DE MATIERES**

### **REMERCIEMENTS**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
--------------------------	----------

### **PARTIE I : APPROCHE CONCEPTUELLE SUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT ET LA PAUVRETE ET ETAT DE LA SITUATION DE MADAGASCAR**

#### **Chapitre I : La pauvreté**

<b>I-1 / Généralité.....</b>	<b>3</b>
<b>I-2 / Approche par les ressources.....</b>	<b>4</b>
<b>I-3 / Approche par les conditions d'existences.....</b>	<b>5</b>
<b>I-4 / Etat de la pauvreté.....</b>	<b>5</b>
<b>I.4.1. Description de la pauvreté.....</b>	<b>5</b>
<b>I.4.2. Caractéristique de la pauvreté.....</b>	<b>6</b>
<b>a- Le niveau de la pauvreté.....</b>	<b>6</b>
<b>b- Profil de la pauvreté.....</b>	<b>7</b>
<b>I.4.3. Facteur déterminant de la pauvreté.....</b>	<b>11</b>
<b>a- Les principaux actifs.....</b>	<b>11</b>
<b>b- Les facteurs entravant l'augmentation de la productivité.....</b>	<b>13</b>

#### **Chapitre II : Aide Publique au Développement**

<b>II-1 / Histoire des APD .....</b>	<b>17</b>
<b>II-2/ Approche quantitative de l'aide (1950-1970).....</b>	<b>18</b>
<b>II-3/ Approche qualitative de l'aide (1970-1980).....</b>	<b>18</b>
<b>II-4/ Les caractéristiques de l'APD .....</b>	<b>19</b>
<b>II-5/ L'IPPTE : conversion en APD .....</b>	<b>20</b>

### **PARTIE II : LES ETAPES DE L'IPPTE**

#### **Chapitre III : Les étapes de l'IPPTE**

<b>III-1/ Origines de l'IPPTE.....</b>	<b>21</b>
<b>III-2/ Principe et mise en œuvre de l'IPPTE.....</b>	<b>22....</b>
<b>III.2.1. Les critères d'éligibilité au point de décision.....</b>	<b>23</b>
<b>III.2.2. La soutenabilité de la dette.....</b>	<b>23</b>
<b>III-3/ Le cadre renforcée de l'IPPTE.....</b>	<b>24</b>
<b>III-4/ Madagascar : situation de la dette avant et après l'IPPTE.....</b>	<b>25</b>
<b>III.4.1. La dette extérieure.....</b>	<b>25</b>
<b>a- Avant allégement.....</b>	<b>25</b>
<b>b- Après allégement.....</b>	<b>25</b>
<b>III.4.2. Encours de la dette extérieure après allégement.....</b>	<b>26</b>
<b>III.4.3. La soutenabilité de la dette de Madagascar.....</b>	<b>26</b>

<b>III-5/ Lien entre IPPTE (allégement de la dette) et la réduction de la pauvreté :</b>	
<b>DSRP.....</b>	<b>28</b>
<b>III-6/ Itinéraire de Madagascar vers l'IPPTE.....</b>	<b>28</b>

## **Chapitre IV : Analyse des programmes financés par l'allègement de la dette et leur résultats et impacts**

<b>IV-1/ Le politique de développement.....</b>	<b>34</b>
<b>IV-2/ Processus d'élaboration et mise en œuvre du DSRP.....</b>	<b>36</b>
<b>IV.2.1. Définition d'un processus participatif.....</b>	<b>37</b>
<b>IV.3.2. Portée et limite du processus participatif.....</b>	<b>38</b>
<b>IV-3/ Analyse du contenu du DSRP.....</b>	<b>39</b>
<b>IV.3.1. DSRP intérimaire.....</b>	<b>39</b>
<b>IV.3.2. DSRP final.....</b>	<b>40</b>
<b>IV-4/ Analyse des résultats et impacts du DSRP.....</b>	<b>43</b>
<b>IV.4.1. Processus de suivi évaluation du DSRP.....</b>	<b>43</b>
<b>IV.4.2. Résultats et impacts du DSRP.....</b>	<b>44</b>

## **Chapitre V : Débat sur les politiques de lutte contre la pauvreté : du DSRP au MAP**

<b>CONCLUSION :.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE :.....</b>	<b>53</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>56</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>57</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>58</b>